



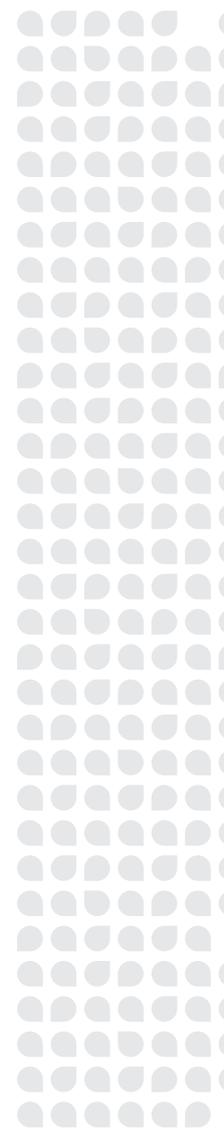
SCoT —
DES VOSGES
CENTRALES



Diagnostic et Enjeux en bref de la deuxième révision



SCoT
 Schéma de Cohérence Territoriale
 SYNDICAT MIXTE
 DU SCOT DES
 VOSGES CENTRALES



Approuvé une première fois en 2007, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Vosges Centrales est l'outil d'aménagement et de développement des 154 communes autour d'Épinal. Il a été mis en révision en 2014, afin d'intégrer de nouvelles communes et tenir compte des dernières évolutions économiques, sociétales et réglementaires. Conçu en concertation avec les élus et les forces vives du territoire, le SCoT révisé porte une vision partagée du devenir des Vosges Centrales à l'horizon 2030.

SOMMAIRE

Nouveau périmètre du SCoT	P. 4
Seconde révision	P. 5
Une diminution de la consommation foncière	P. 6
Une forte consommation foncière pour l’habitat individuel	P. 7
Des dynamiques économiques en mutation	P. 8
Vers de nouvelles filières d’économie circulaire	P. 9
Une faible consommation foncière dans les ZAE	P. 10
Un potentiel foncier dans les friches industrielles	P. 11
Une stabilisation démographique masquant des mutations	P. 12
Un vieillissement et une réduction de la taille des ménages	P. 13
Un étalement urbain dans l’habitat	P. 14
Une bonne couverture en document d’urbanisme	P. 15
Une montée de la vacance dans le parc résidentiel	P. 16
Des risques de précarité énergétique dans l’habitat	P. 17
Une armature urbaine à consolider	P. 18
Un bon maillage commercial à préserver	P. 19
Une accessibilité régionale à renforcer par le Sud	P. 20
Un besoin de renforcer la multimodalité	P. 21
Une identité touristique à affirmer	P. 22
Un potentiel de circuit touristique à renforcer	P. 23
Une agriculture en mutation	P. 24
Une forêt peu menacée par l’urbanisation	P. 25
Des espaces naturels riches en biodiversité	P. 26
Des paysages à préserver	P. 27
Un risque d’inondation à prévenir	P. 28
Une bonne qualité d’eau à préserver durablement	P. 29
Un territoire dépendant des énergies fossiles et fissiles	P. 30
Un potentiel en énergie renouvelable à valoriser	P. 31
Enjeux écologiques liés à la production d’ENR	P. 32
Une biodiversité nocturne à préserver	P. 33
Perspectives	P. 34-40

NOUVEAU PERIMETRE DU SCOT

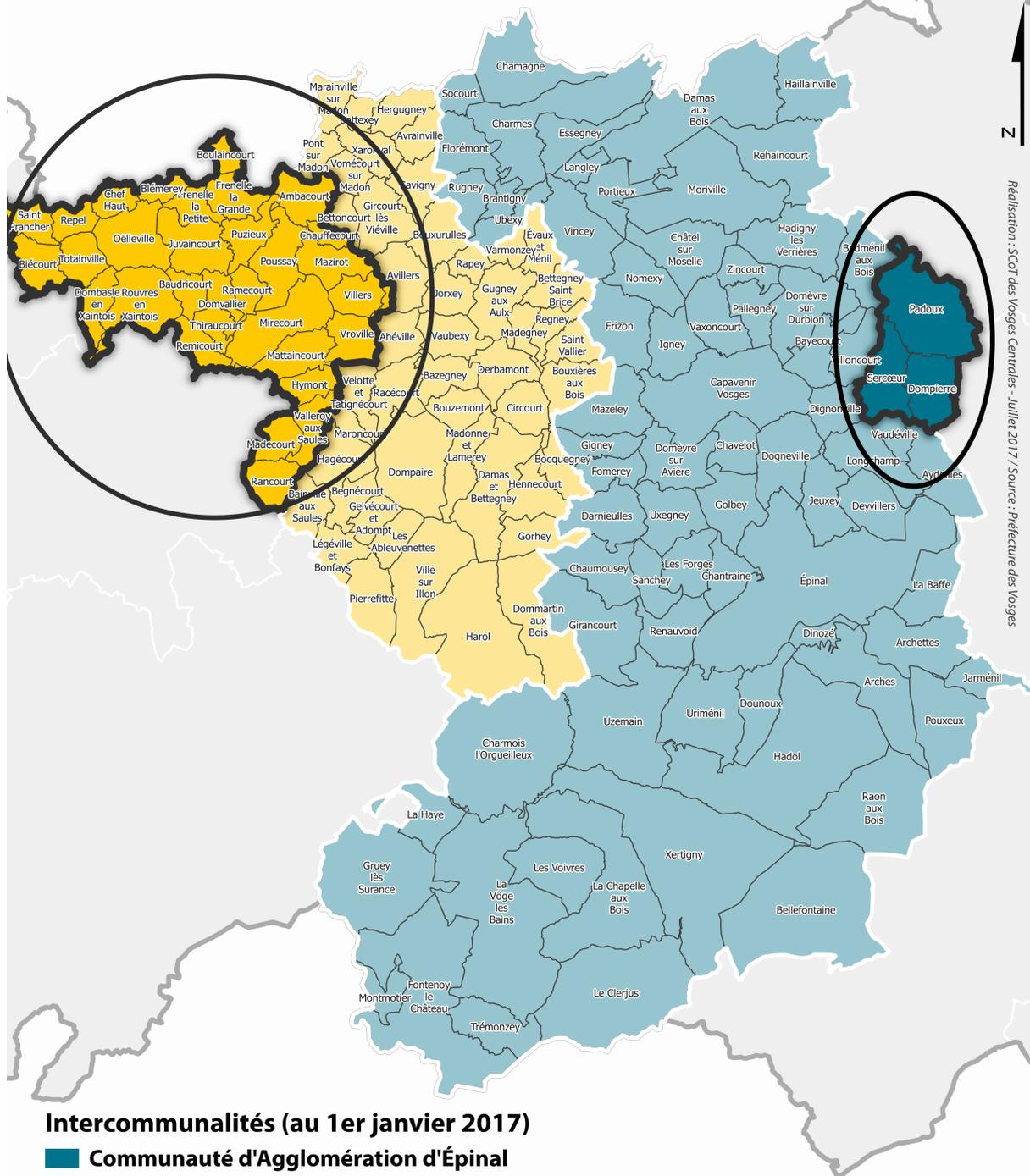
154 Communes

136 660 Habitants

160 000 hectares

SCoT des Vosges Centrales

Extension de périmètre



0 10 20 km



SECONDE REVISION

Après avoir approuvé la première révision du SCoT au bout de 5 ans de travail de concertation, le Comité Syndical des Vosges Centrales a engagé le 29 avril 2019 une seconde révision pour étendre la couverture du Schéma révisé à l'ensemble du nouveau périmètre des Vosges Centrales.

34 nouvelles communes sont concernées dont 31 appartiennent à la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire et 3 à la Communauté d'Agglomération d'Epinal. Ces communes représentent un cinquième des Vosges Centrales et elles regroupent 12 280 habitants soit 9 % de la population totale.

A l'issue de cette révision, le SCoT pourra s'appliquer à la totalité de son périmètre étendu en 2017.

NB : il ne s'agit pas de remettre en question les principes du SCoT qui ont été débattus et votés par les délégués de l'ensemble des Vosges Centrales y compris ceux de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire mais de revoir les objectifs et les orientations pour tenir compte des nouvelles communes.

Rappel des pièces du SCoT à modifier



- **Rapport de présentation :** compléter en intégrant les nouvelles communes et partager les enjeux
- **PADD :** partager les grandes orientations d'aménagement et de développement durables
- **DOO :** Réévaluer les **objectifs de consommation foncière** ainsi que les objectifs d'offre de logements
 - Elargir l'armature urbaine et l'armature commerciale améliorant leur accessibilité**
 - Partager les objectifs et les orientations environnementales** (agricoles, forestières, énergétiques, trame verte et bleue, trame noire).
- **DAAC :** identifier les pôles commerciaux des nouvelles communes

UNE DIMINUTION DE LA CONSOMMATION FONCIERE

1 012 hectares artificialisés entre 2001 et 2014

+ 10 % de surface artificialisée

dont 821 hectares pris sur les espaces agricoles

Diagnostic :

En 2014, la surface artificialisée atteint 11 830 hectares soit 7 % du territoire des Vosges Centrales. Elle a augmenté de 10 % depuis 2001 avec l'artificialisation de 1 012 hectares dont 821 pris sur l'agriculture, 106 hectares pris sur la forêt et 85 hectares pris sur les espaces naturels. Cela représente une moyenne de 78 hectares artificialisés par an. Toutefois, le rythme annuel de consommation foncière pour l'urbanisation a ralenti à partir de la seconde moitié des années 2000. La part de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain représente 180 hectares, soit 18% des Vosges Centrales.

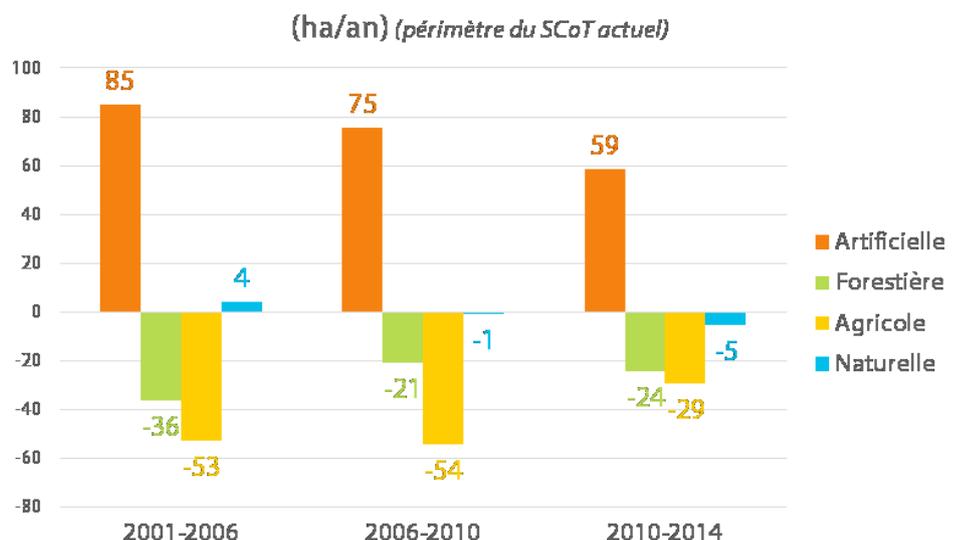
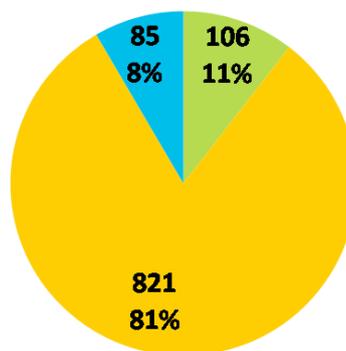
Dans le même temps, les activités agricoles ont grignoté les espaces forestiers pour 190 hectares, essentiellement de petits bosquets inférieurs à 4 hectares et les espaces naturels pour 106 hectares, notamment des haies. La perte agricole nette n'est donc que de 598 hectares entre 2001 et 2014.

La surface en espaces naturels, quant à elle, reste stable de l'ordre de 3 % du territoire. Les terrains urbanisés ont en effet été compensés par la renaturalisation d'anciennes carrières sous forme de plans d'eau.

ENJEUX

- **Conserver durablement les terres agricoles, les forêts et les espaces naturels**
- **Préserver les bosquets, les haies et les ripisylves** essentiels au paysage et aux continuités écologiques pour la biodiversité
- **Traiter les espaces de transition** entre l'urbanisation et les milieux agricoles forestiers et naturels pour mieux intégrer des extensions urbaines
- **Anticiper la reconversion des carrières et des gravières** du territoire
- **Favoriser les surfaces non-artificialisées dans les projets urbains** en prenant en compte les enjeux de biodiversité et de ruissellement des eaux de pluie

Surfaces artificialisées entre 2001 et 2014 (ha)



UNE FORTE CONSOMMATION FONCIERE POUR L'HABITAT INDIVIDUEL

515 hectares d'habitat en plus entre 2001 et 2014

51 % de la surface artificialisée

9,7 logements par hectare en construction neuve

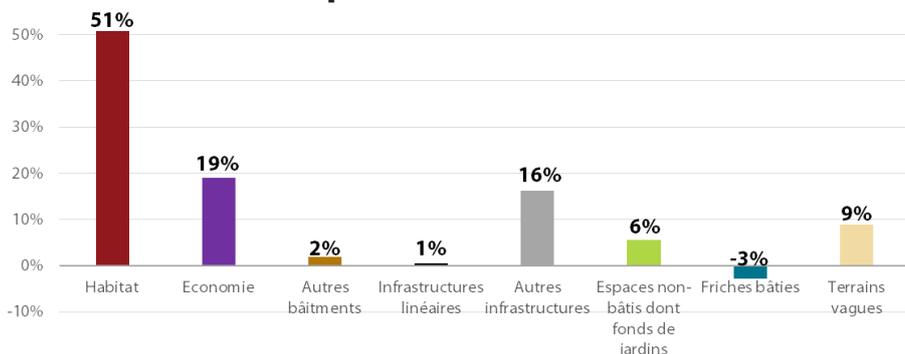
Diagnostic :

L'habitat tient une place prépondérante dans la consommation foncière. En effet, ce sont 515 hectares voués à l'habitat en plus qui sont apparus entre 2001 et 2014, soit 51% de l'artificialisation totale (+40 ha par an). Cette proportion est en augmentation. La part de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain représente 88 hectares, soit 17% des Vosges Centrales.

Dans le même temps, il est aussi à noter que la démolition d'immeubles résidentiels, principalement des barres d'immeubles et d'anciennes fermes représentent 27 hectares qui sont restés artificialisés.

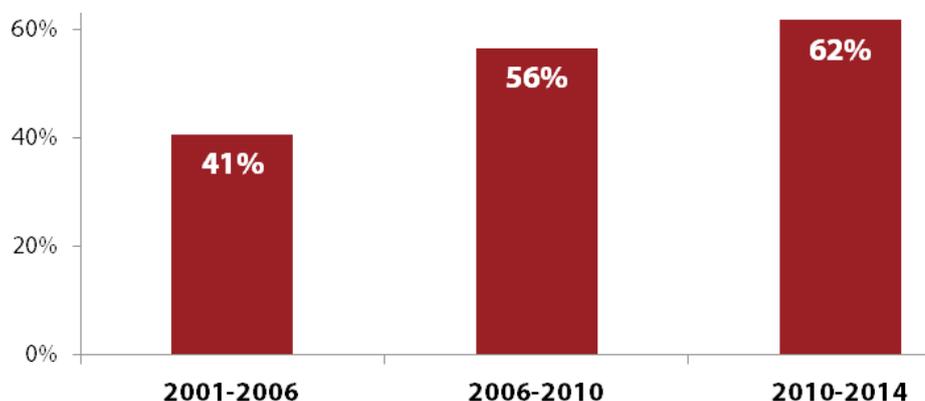
Entre 2001 et 2014, 5 000 nouveaux logements ont été construits sur les 515 hectares supplémentaires à vocation résidentielle, soit une densité moyenne de 9,7 logements par hectare (les logements construits dans les zones d'habitat existantes ne sont pas pris en compte). La part de logements individuels est prépondérante (70 %) et leur densité moyenne est de 8 logements par hectare soit 1250 m² par logement.

Evolution de l'artificialisation entre 2001 et 2014 par sous classes



Part de la surface consommée par les bâtiments d'habitation par rapport à l'artificialisation globale

Source MOS



ENJEUX

- Poursuivre la densification des zones déjà artificialisées pour limiter l'impact sur les espaces agricoles, naturels et forestiers
- Augmenter le nombre de logements par hectare dans les nouvelles opérations d'habitat pour économiser le foncier
- Equilibrer la création de logements individuels et de logements collectifs pour répondre aux besoins du territoire
- Limiter l'offre foncière nouvelle en extension urbaine pour réduire la vacance des logements

DES DYNAMIQUES ECONOMIQUES EN MUTATION

52 607 emplois

88% d'emplois salariés

Deux-tiers des emplois en vallée de la Moselle

Diagnostic :

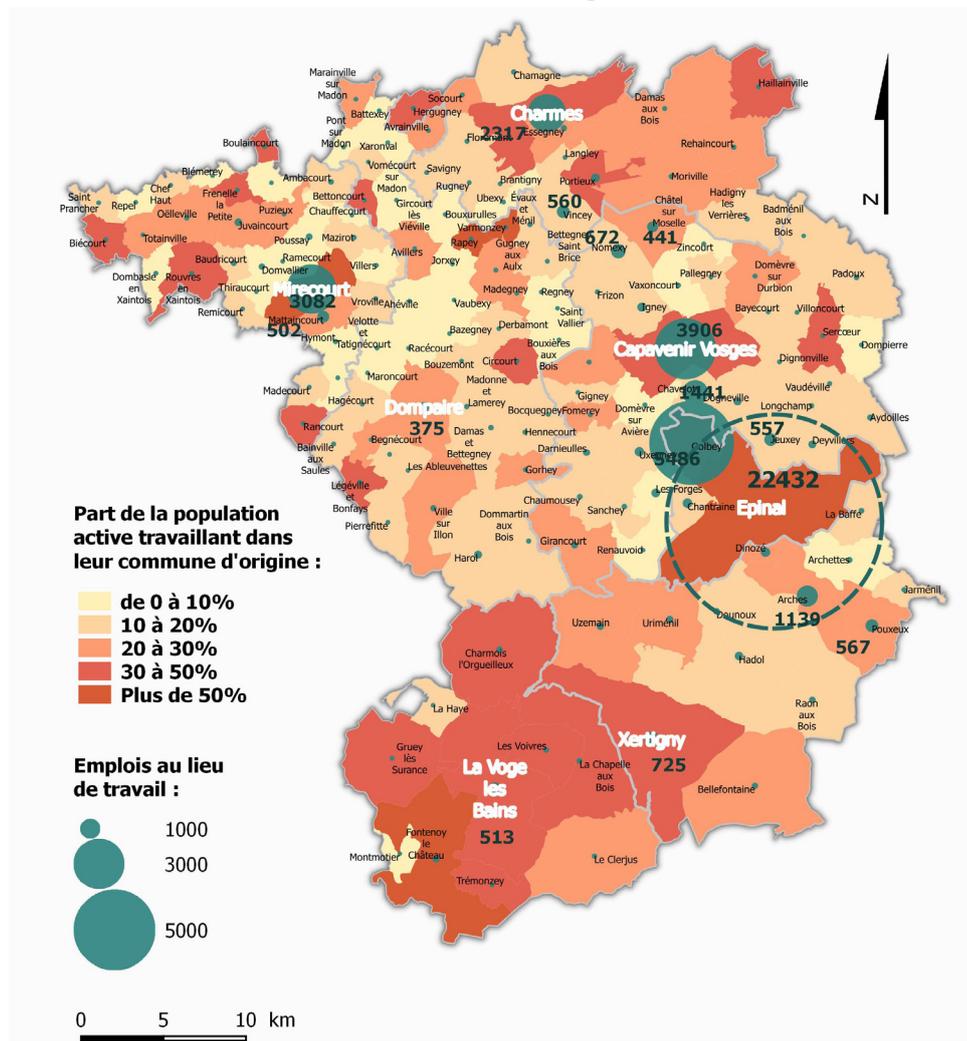
L'activité économique est très concentrée. L'offre d'emplois du territoire attire une main d'œuvre dispersée au-delà des Vosges Centrales. Toutefois, les crises économiques ont provoqué la perte de 2 906 emplois entre 2006 et 2014, principalement dans l'industrie. Si l'emploi salarié domine, c'est surtout l'emploi non salarié qui progresse le plus désormais, notamment dans le tertiaire et l'économie présentielle.

Les deux-tiers des emplois sont situés dans les principaux pôles urbains structurants de la Vallée de la Moselle, notamment le cœur de l'agglomération spinalienne (53 %). La Communauté de Mirecourt-Dompaire regroupe 12 % des emplois notamment le pôle de Mirecourt-Mattaincourt-Juvaincourt (7 %). Une part des actifs migre vers les pôles extérieurs au territoire, notamment en direction de l'agglomération nancéienne.

ENJEUX

- Valoriser l'héritage du passé industriel dans le développement futur
- Saisir les nouvelles opportunités (économie circulaire, le numérique...)
- S'inscrire dans la dynamique métropolitaine du Sillon Lorrain et de la Métropole nancéienne
- Créer les conditions favorables à l'accueil et à l'évolution locale des entreprises

Emplois en 2014 et part de la population active travaillant dans leur commune d'origine en 2014



VERS DE NOUVELLES FILIERES D'ECONOMIE CIRCULAIRE

16% d'emplois industriels

75% d'emplois tertiaires

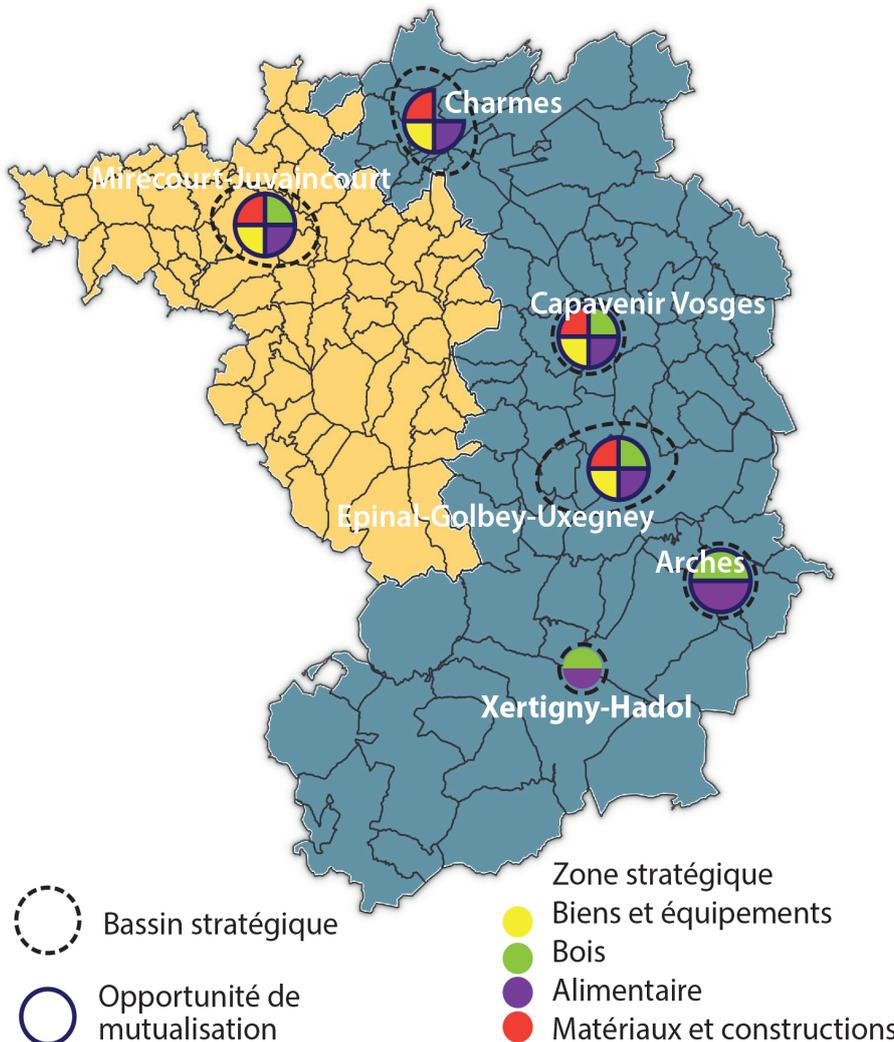
6% d'emplois BTP

Diagnostic :

La part de l'industrie ne représente plus que 16 % de l'emploi et le tertiaire prédomine avec 75 %. Une analyse selon le concept d'économie circulaire, c'est-à-dire en considérant les flux de transformation des matières premières de même nature, fait ressortir quatre filières-clés à fort potentiel de développement : la filière alimentaire, la filière « fibre-bois », la filière « matériaux et construction », la filière « produits de base et équipement ». Ces quatre filières représentent 65% du chiffres d'affaires des entreprises du territoire. Quatre « activités « support » dans le domaine de l'énergie, des déchets, des transports et du numérique viennent les compléter pour fournir des services mutualisables d'appui.

L'Ecoparc de la Green Valley constitue un exemple abouti d'écologie industrielle illustrant les principes d'économie circulaire en mutualisant le foncier, la logistique, la production d'énergies renouvelables, le recyclage de déchets. Ces bonnes pratiques seraient à développer sur le reste du territoire.

Les bassins stratégiques de l'économie circulaire



ENJEUX

- Optimiser l'exploitation des ressources locales (ex : bois, énergie, recyclage de déchets...)
- Favoriser le rapprochement d'entreprises de même filière pour créer des coopérations dans les zones économiques
- Offrir des sites économiques avec une offre de services mutualisés pour les transports, l'énergie, les déchets, etc...

UNE FAIBLE CONSOMMATION FONCIERE DANS LES ZAE

Un potentiel foncier de 800 hectares pour l'économie

Dont 710 hectares en ZAE

65,2 hectares consommés en ZAE entre 2006 et 2014

Diagnostic :

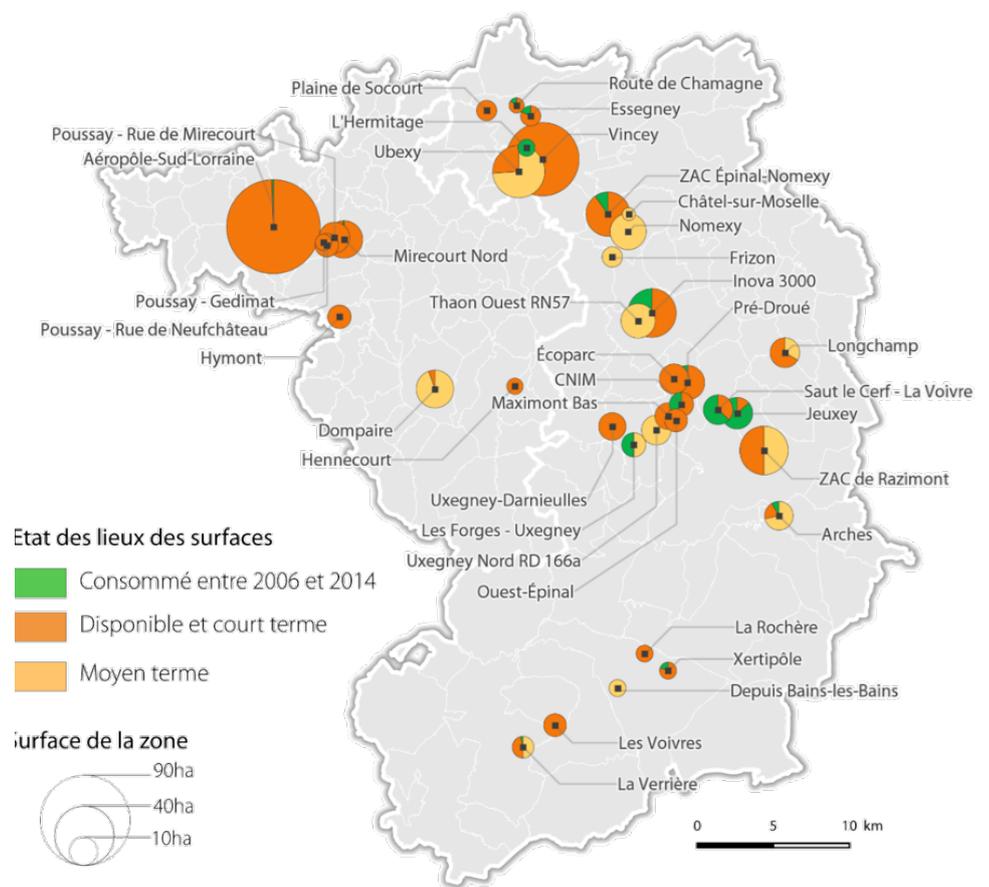
Le potentiel foncier prévu pour l'activité économique dans les documents d'urbanisme est très important (800 hectares dont 190 hectares pour la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire) sans pour autant qu'elle s'accompagne d'une stratégie d'équipements et de services de qualité pour attirer les entreprises. Or seulement 65,2 hectares ont été consommés entre 2006 et 2014 dont 1,2 hectares dans la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire dans le site de Juvaincourt. L'Agglomération d'Épinal et les principaux pôles de la vallée de la Moselle restent la destination privilégiée des entreprises. Toutefois, une diversification des usages s'observe récemment notamment dans l'Aéropôle de Mirecourt-Juvaincourt qui constitue une importante réserve de terrain (52 ha), où un projet de circuit automobile international et un hôtel de 60 à 80 chambres devraient également être construits. Un centre de déconstruction des avions va également y être installé.

ENJEUX

- **Valoriser le potentiel foncier d'accueil économique pour répondre aux besoins d'entreprises** de plus en plus exigeantes sur la localisation et les services proposés
- **Eviter la déqualification des zones d'activités existantes** sous l'effet d'une offre surabondante et concurrente
- **Prioriser les sites les plus attractifs pour l'ouverture à l'urbanisation**

Consommation foncière dans les principales ZAE

Mesure effectuée entre 2006 et 2014



UN POTENTIEL FONCIER DANS LES FRICHES INDUSTRIELLES

215 hectares

55 sites de friches

160 ha d'intérêt SCoT (en cours d'évaluation)

Diagnostic :

Les friches de plus de 1 000 m² représentent un potentiel foncier important de 215 hectares répartis sur 55 sites localisés en grande partie dans la vallée de la Moselle. La part de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain est de 15 hectares sur 5 sites dont 2 d'intérêt SCoT sur une surface à préciser en fonction des contraintes. Une grande part provient d'anciennes usines textiles ou d'anciennes brasseries également. Pour l'essentiel, ces sites sont localisés dans l'armature urbaine et sont bien desservis par les transports. Toutefois, les friches sont aussi grevées de servitudes plus lourdes que les terrains naturels ou agricoles en raison des pollutions fréquentes des sols, et tout n'est pas forcément utilisable, ce qui laisse une part d'incertitude sur ce potentiel foncier. Les friches qui réunissent le plus d'atouts ont été qualifiées d'« intérêt SCoT » en concertation avec les EPCI en raison de leur fort potentiel de réutilisation sous réserve de confirmation par les futures études de faisabilité.

Friches industrielles et urbaines

- 1 - Hôpital local
- 2 - Ancienne zone SNCF
- 3 - Garage Anotin
- 4 - Ilôt urbain La Vierge
- 5 - Bâtiments/entrepôts menuiserie
- 6 - Ilôt urbain arrière cour
- 7 - Immeuble dégradé - rue Haxo
- 8 - Ancien garage Opel & imprimerie
- 9 - Centre des 4 nations
- 10 - Ancienne chocolaterie
- 11 - Ilôt urbain pied de coteau
- 12 - Centre Hospitalier
- 13 - Lycée agricole Razimont
- 14 - Alcée & Kart

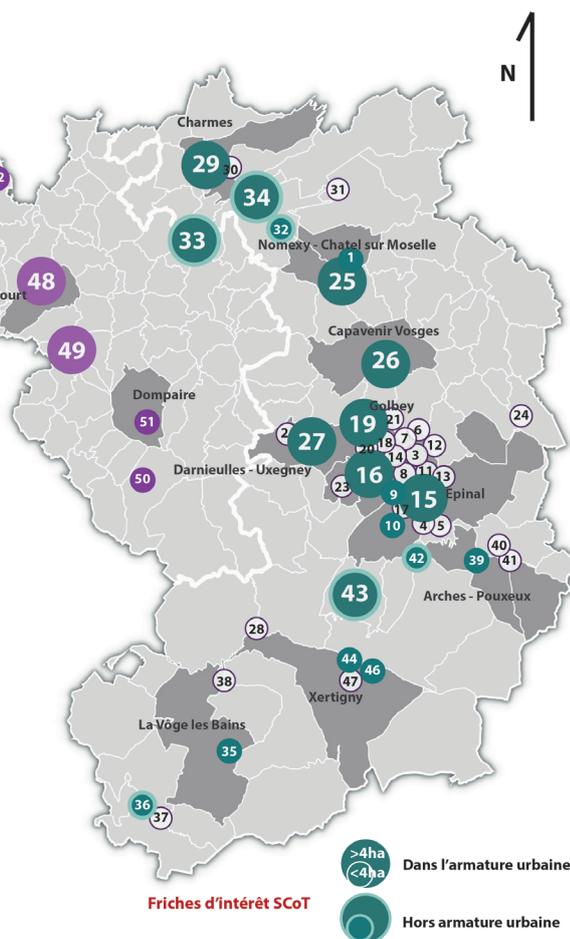
- 15 - Bragard Champ du Pin
- 16 - Sernam
- 17 - Imprimerie Flash&Tricotel
- 18 - Caserne Haxo
- 19 - CNIM
- 20 - Garage Citroën
- 21 - Compagnie pétrolière de l'Est
- 23 - Station-service, atelier
- 24 - Bâtiment Parisot
- 25 - Tissage filature-Centrale thermique
- 26 - BTT
- 27 - Ancienne filature Perrin
- 28 - Ancienne usine Clément

- 29 - Ancienne filature
- 30 - Brasserie & Supermarché
- 31 - Christallerie
- 32 - Filature et tissage Boussac
- 33 - Abbaye couvent ND de St-Joseph
- 34 - Tubes de Vincey

- 35 - Ancienne fabrique de meubles
- 36 - Brasserie
- 37 - Mathe, fabrique de cuillères
- 38 - Ancienne usine Peadouce

- 39 - RPCT
- 40 - Ancien tissage Sarrazin
- 41 - Fabrique d'agglomérés
- 42 - Ancienne féculerie
- 43 - Ancienne fabrique de cordage Bihl
- 44 - Ancienne tréfilerie
- 45 - Ex-forge de la vallée de la Semouse
- 46 - Société fromagère
- 47 - Transport Bouquot

- 48 - ECB - Poussay
- 49 - Bâtiment Parisot - Hymont
- 50 - Brasserie & Malterie Vosgienne - Ville sur Illon
- 51 - Ets Pierrot - Dompain
- 52 - Boulaincourt



ENJEUX

- Identifier de nouveaux usages en cohérence avec les potentialités locales (économie, habitat, équipement, énergies renouvelables, renaturation)
- Requalifier les friches industrielles en tenant compte des risques de pollution
- Prendre en compte le devenir des friches dans le cadre des politiques de requalification des centres-villes et des bourgs-centres

Réalisation : SCoT des Vosges Centrales - Juin 2019 / Source Atlas « Friches SCoT des Vosges Centrales » - Enquête auprès des communes

UNE STABILISATION DEMOGRAPHIQUE MASQUANT DES MUTATIONS

136 640 habitants en 2014

+ 13 habitants entre 2006-2014

-1 500 habitants dans le pôle urbain central

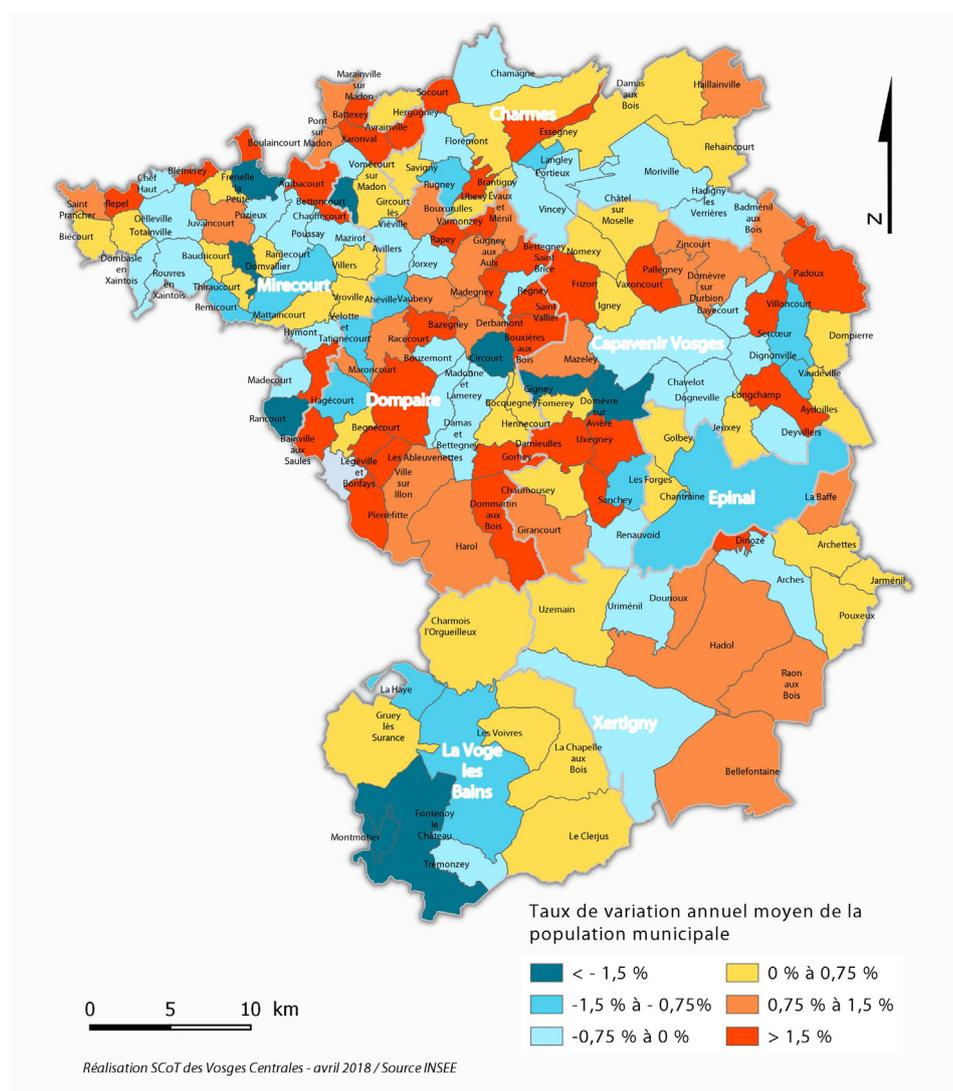
Diagnostic :

La population des Vosges Centrales est demeurée quasiment stable entre 2006 et 2014. Un tiers se concentre sur son Cœur d'Agglomération (Epinal, Golbey, Chantaine), 30% dans les autres pôles de l'armature urbaine et 37% dans les villages. Si le territoire est à l'équilibre, l'ensemble des pôles urbains et ruraux à l'exception de Charmes perd des habitants au bénéfice des pôles de proximité et des villages. Les communes de la Vôge-les-Bains et de Mirecourt sont particulièrement marquées par cette baisse de population (de l'ordre de 9% sur la période 2006-2014). A l'inverse sous l'effet de la périurbanisation, les petites communes le long de l'axe mosellan ou du secteur de Dompierre se sont largement développées. Cette évolution au fil de l'eau porte le risque d'amplifier le déséquilibre entre les centralités historiques et une périurbanisation dispersée.

ENJEUX

- **Rendre le territoire plus attractif pour les habitants** pour limiter les départs et accueillir de nouveaux-arrivants
- **Stopper la tendance à la perte de population dans le cœur d'agglomération spinalienne et dans les pôles urbains**
- **Eviter que les habitants ne soient obligés de quitter les pôles structurants pour trouver des conditions d'accueil satisfaisantes**

Evolution démographique entre 2006 et 2014



UN VIEILLISSEMENT ET UNE REDUCTION DE LA TAILLE DES MENAGES

2,18 personnes par ménage

36% des ménages composés d'une personne seule

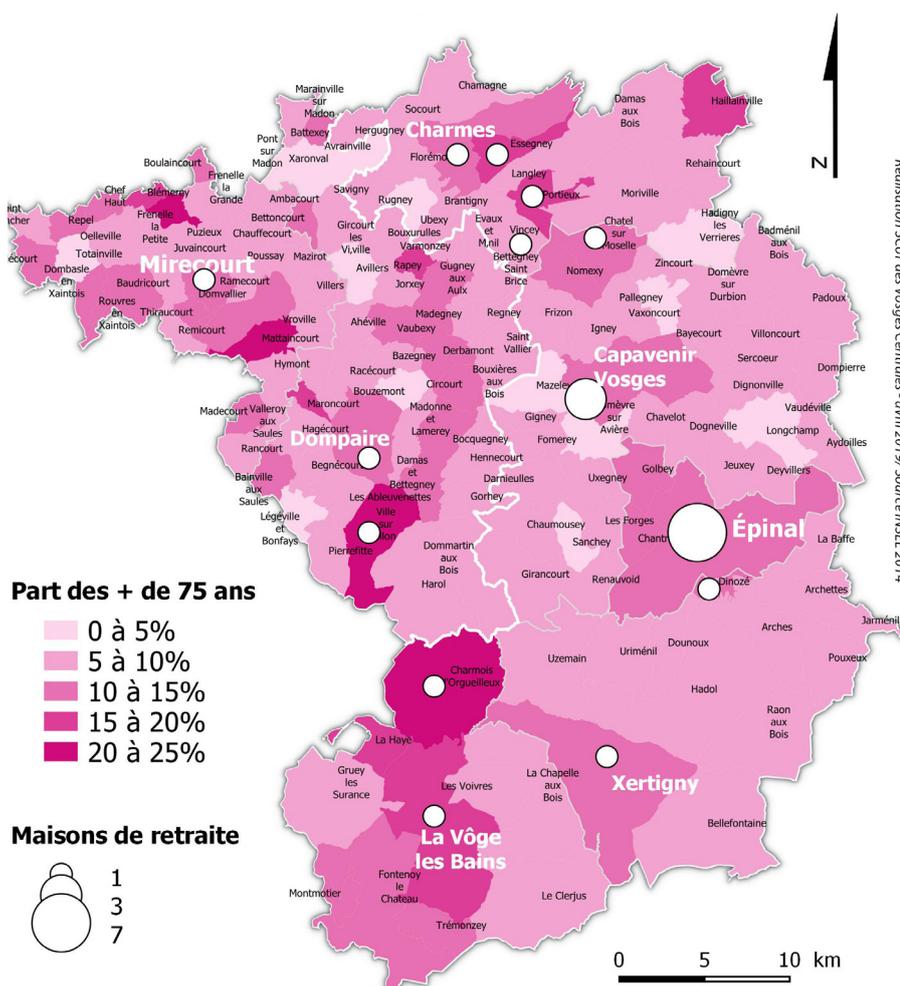
26% part de la population de plus de 60 ans

Diagnostic :

En 2014, le territoire est habité par 58 691 ménages et le nombre de personnes par ménage atteint 2,18 contre 2,27 en 2006. Cette baisse s'explique par l'augmentation de la part de personnes vivant seules ou en couples sans enfant à contrario des familles en diminution. Les ménages sont plus petits encore dans le cœur d'agglomération spinalienne et à Mirecourt (respectivement 1,97 et 1,92 personne par ménage). Plus du tiers des ménages est composé d'une seule personne et 28 % de couples sans enfants. La part des familles se limite à 25 % des ménages.

Tout comme au niveau national, la population a vieilli avec une progressive diminution de la proportion des moins de 44 ans et une augmentation des personnes âgées de plus de 60 ans qui atteint 26 %. Le vieillissement touche les polarités urbaines mais aussi les secteurs ruraux excentrés. Ces transformations démographiques génèrent une évolution qualitative des besoins en services et en logements pour une demande des ménages dont le profil évolue (plus de petits ménages, des ménages plus âgés).

Part des plus de 75 ans dans la population municipale en 2014



ENJEUX

- Anticiper les évolutions démographiques lourdes dans la stratégie d'aménagement durable (vieillesse de la population, diminution en taille des ménages)
- Adapter le parc de logements et l'offre en services au vieillissement, afin de maintenir les personnes à domicile le plus longtemps possible
- Accompagner les jeunes et les adultes dans leurs parcours résidentiels au plus près de leurs besoins en équipements et en services

650 logements neufs/an

62% d'individuels

37% dans les villages

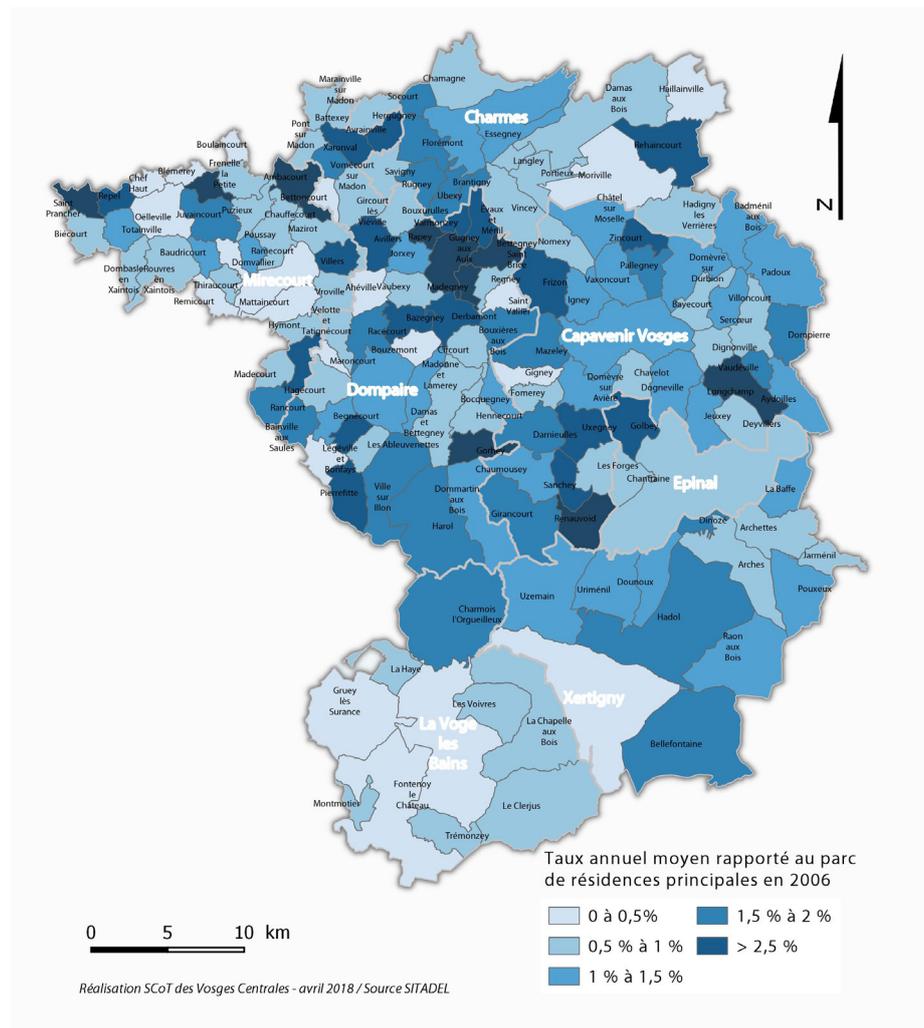
Diagnostic :

5 848 logements neufs ont été produits entre 2006 et 2014, soit 650 logements/an dont près de deux-tiers en logements individuels. Cette production s'est surtout réalisée au cours de la décennie 2 000 et un net ralentissement s'observe ensuite. Cette activité de construction ne résulte pas d'un afflux de nouveaux habitants car la population est restée globalement stable mais elle a permis de renouveler le parc vétuste, de répondre aux besoins en décohabitation et de satisfaire les aspirations des ménages pour un habitat individuel neuf en milieu rural. Les villages ont ainsi accueilli 37 % des logements neufs, c'est-à-dire autant que le pôle urbain central spinalien et le reste s'est distribué dans les autres pôles de l'armature urbaine. La part de logements neufs situés dans la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire représente 13 % du total, situés pour 75 % dans les villages. La production en neuf a aussi entraîné des effets en chaîne de libération de logements existants devenus vacants car moins attractifs, notamment dans les pôles urbains et les cœurs de villages.

ENJEUX

- **Estimer les besoins en logements de manière réaliste** en tenant compte des évolutions démographiques et des ressources des ménages
- **Réguler l'offre en foncier** en fonction des besoins en logements pour limiter la vacance
- **Veiller à favoriser la proximité d'une offre en équipements et services** et une bonne desserte par les transports en commun dans les choix de localisation des logements neufs

Taux de construction de logements individuels et collectifs entre 2006 et 2014



UNE BONNE COUVERTURE EN DOCUMENT D'URBANISME

100 documents d'urbanisme approuvés ou en cours

2/3 des communes du SCoT couvertes, ce qui représente environ 92% de la population

Diagnostic :

Sur les 100 documents d'urbanisme approuvés ou en cours, 62 concernent les communes de la Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE) et 38 celles de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire (CCMD).

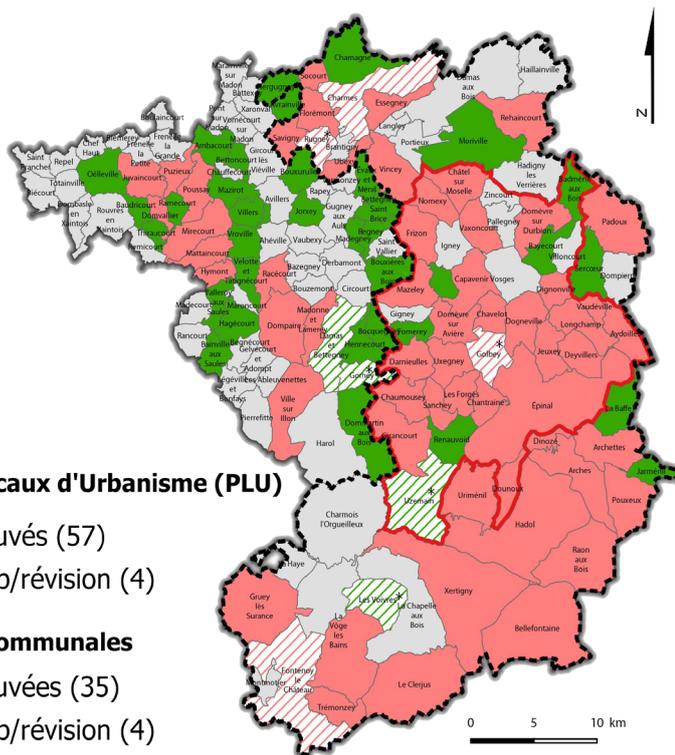
Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sont au nombre de 61 dont 50 dans la CAE (82 % des PLU) contre 11 sur la CCMD. La situation est inversée pour les 39 cartes communales puisque 27 concernent la CCMD (soit 70% de l'ensemble des cartes communales) et 12 la CAE.

La mise en compatibilité avec le premier SCoT approuvé en 2007 a permis la révision de nombreux documents d'urbanisme du territoire de la CAE. Cette mise en compatibilité n'a pas encore été réalisée sur l'ancienne Communauté de Communes de Dompaire ce qui se traduit par des documents d'urbanisme plus anciens sur ce secteur sauf dans les communes autour de l'aéroport.

Etat d'avancement des documents d'urbanisme

31 décembre 2018

ENJEUX



61 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

- Approuvés (57)
- En élab/révision (4)

39 Cartes Communales

- Approuvées (35)
- En élab/révision (4)

55 Communes

- sans document d'urbanisme (soumises au Règlement National d'Urbanisme - RNU)

* dont 5 communes au RNU avec un document en cours d'élaboration (Rugney, Golbey, Les Voivres, Uzemain, Gorhey)

Plan Local de l'Habitat

- PLH Approuvé
- PLH en Cours

- **Mettre en compatibilité avec le SCoT de nombreux documents d'urbanisme anciens** (dont un grand nombre non « grenellisés »)
- **Terminer les procédures de révision et d'élaboration en cours** en prenant en compte la révision du SCoT
- **Porter une attention particulière sur les documents d'urbanisme des pôles structurants**, essentiels pour la stratégie du SCoT révisé
- **Accompagner les réflexions** sur les documents d'urbanisme intercommunaux

UNE MONTEE DE LA VACANCE DANS LE PARC RESIDENTIEL

7 433 logements vacants

10,9% de logements vacants

+ 53% entre 2006 et 2014

Diagnostic :

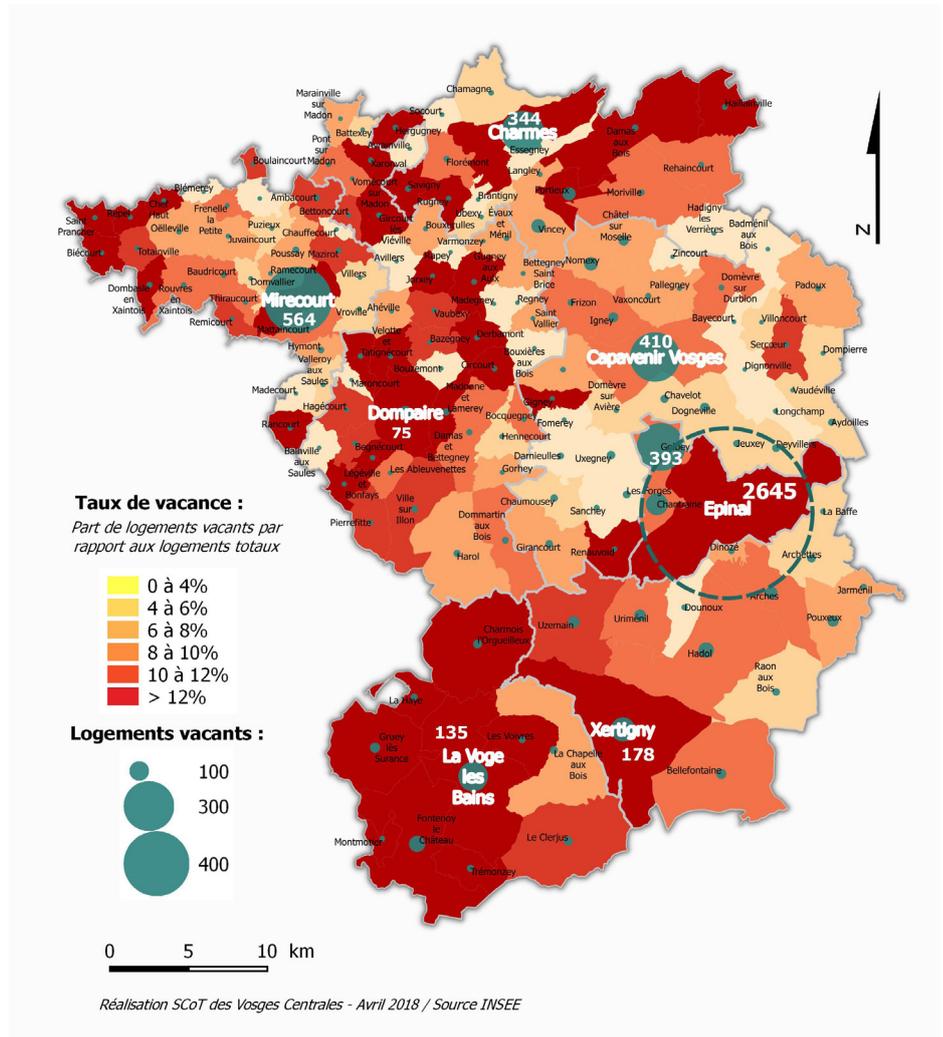
Dans un marché immobilier globalement détendu, l'importante production de logements neufs s'est accompagnée d'une forte progression de la vacance dans le parc résidentiel. La vacance touche principalement les centres-villes des pôles de l'armature urbaine (Epinal, Charmes, Mirecourt, Xertigny, la Vôge-les-Bains et Dompain). Mirecourt souffre tout particulièrement avec le taux de vacance le plus élevé (17.5 %). Ce phénomène gagne également les communes rurales où les constructions de logements individuels neufs s'effectuent au détriment des centres-bourgs. Les deux intercommunalités sont également touchées.

L'inconfort, la vétusté et la mauvaise isolation thermique caractérisent les logements vacants de longue durée. Les facilités de construction neuve n'encouragent pas la réhabilitation et l'entretien du parc de logements existants.

ENJEUX

- **Stopper la progression de la vacance** en calibrant l'offre en logements en fonction des besoins réels à l'échelle des bassins d'habitat
- **Identifier les fractions de parc vacant sur lequel il est possible d'agir** pour les remettre sur le marché, notamment par des travaux de réhabilitation et de rénovation thermique
- **Requalifier les centres-villes, les centres-bourgs et les cœurs de village**

Etat des lieux des logements vacants en 2014



DES RISQUES DE PRECARITE ENERGETIQUE DANS L'HABITAT

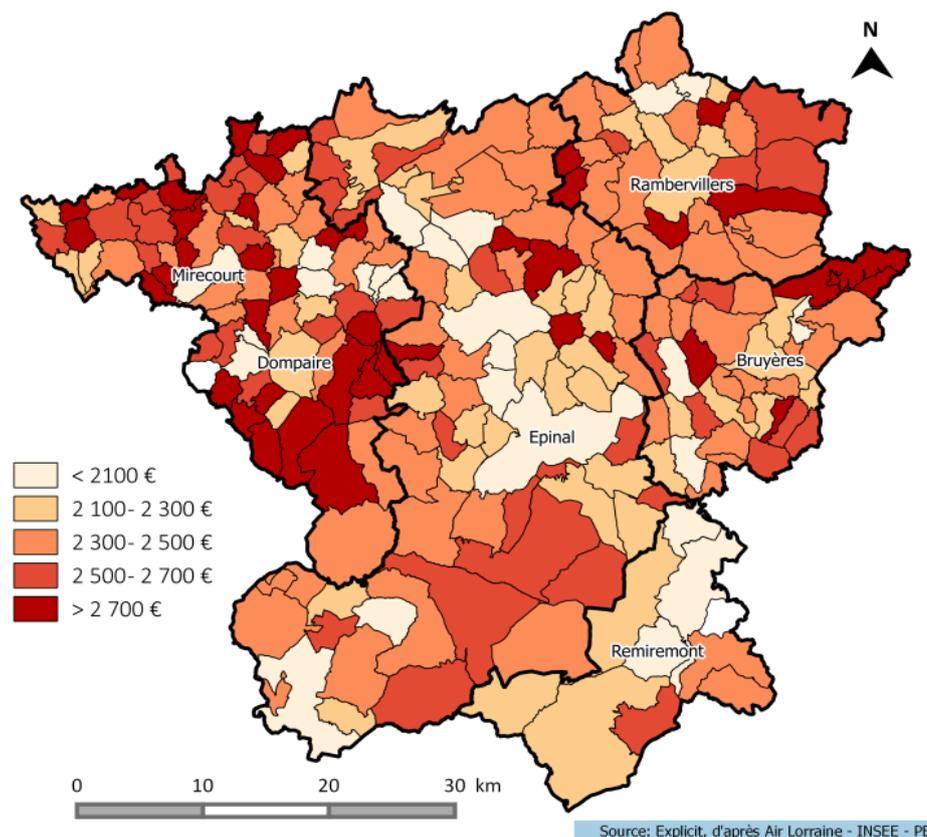
Une facture énergétique 25% > à la moyenne nationale : 2/3 du parc onstruit avt la 1^{ère} RT appliquée en 1975 : 41% des propriétaires éligibles à Habiter Mieux

Diagnostic :

Le parc de logements est ancien, majoritairement construits avant la 1^{ère} réglementation thermique (RT). Un tiers du parc a été notamment construit entre 1948 et 1975 et présente particulièrement un déficit d'isolation. Avec la montée du prix de l'énergie depuis les années 2000, la facture moyenne annuelle des ménages pour l'habitat atteint 2 147 €/an en 2012. Elle est de 25% supérieure à la moyenne nationale. Le territoire présente une forte sensibilité à la précarité énergétique. Le rythme actuel de rénovation du parc estimé à environ 1 495 rénovations par an, dont 13% de façon performante, est insuffisant pour prévenir le risque croissant de précarité énergétique. En effet, les nombreux dispositifs d'aides existants ne permettent pas encore de généraliser des travaux assez efficaces pour isoler complètement les logements. Par ailleurs, les centres-villes, les quartiers anciens, les bourgs-centres et les cœurs de villages sont souvent affaiblis par d'importants besoins d'amélioration des logements.

Dépenses énergétiques moyennes d'un ménage pour le logement par commune

ENJEUX



- Massifier la rénovation thermique et cibler plus les aides à la rénovation pour promouvoir la performance énergétique
- Renforcer la rénovation des logements dans les centres-villes et les centres-bourgs pour participer à leur requalification
- Structurer l'offre globale de rénovation et en privilégiant des éco-matériaux produits sur le territoire

UNE ARMATURE URBAINE A CONSOLIDER

1 pôle urbain central

6 pôles relais

8 pôles de proximité

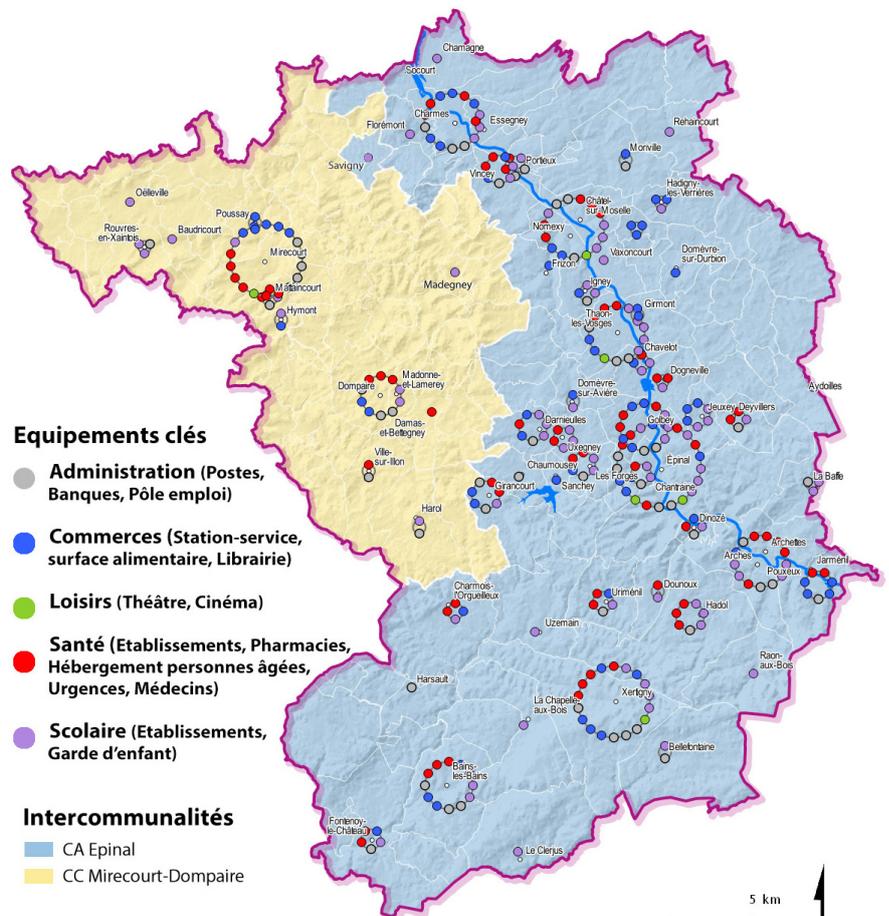
Diagnostic :

L'armature urbaine est composée du pôle urbain central (Epinal-Golbey-Chantraine), de 6 pôles relais (Capavenir, Mirecourt, Charmes, Xertigny, la Vôge-les-Bains, Dompain) et de 8 pôles de proximité. Ces pôles structurants sont plutôt bien équipés mais ils sont concurrencés par l'émergence de nombreux pôles d'hyper-proximité. Les migrations résidentielles en milieu rural conduisent en effet à un affaiblissement démographique des principaux pôles urbains et à une perte d'attractivité des centres-villes et des bourgs-centres (logements vacants, fermetures de commerces...). **Mirecourt subit particulièrement cette situation avec une perte de 8,7 % d'habitants entre 2006 et 2014 et un taux de vacance de 17,5 % de ses logements.** Il en résulte un risque général d'affaiblissement qualitatif et quantitatif de l'offre en services à la population dans les villes et les bourgs-centres. La conséquence sera un éloignement plus important de ces services pour la population rurale.

ENJEUX

- **Revitaliser les centres-villes et les bourgs-centres pour les rendre plus attractifs (espaces publics, équipements et services)**
- **Renforcer les bassins de solidarité autour des pôles structurants**
- **Consolider les fonctions résidentielles des pôles structurants pour éviter leur dépeuplement**
- **Optimiser l'accessibilité aux services par les transports collectifs**

Offre en équipements et services



© SCOT des Vosges centrales. Sources : OSM, CLC06, UE-MNE. Réalisation : INDDIGO, 2017. N

UN BON MAILLAGE COMMERCIAL A PRESERVER

1 100 établissements

6 800 emplois

147 grandes et moyennes surfaces > 300 m²

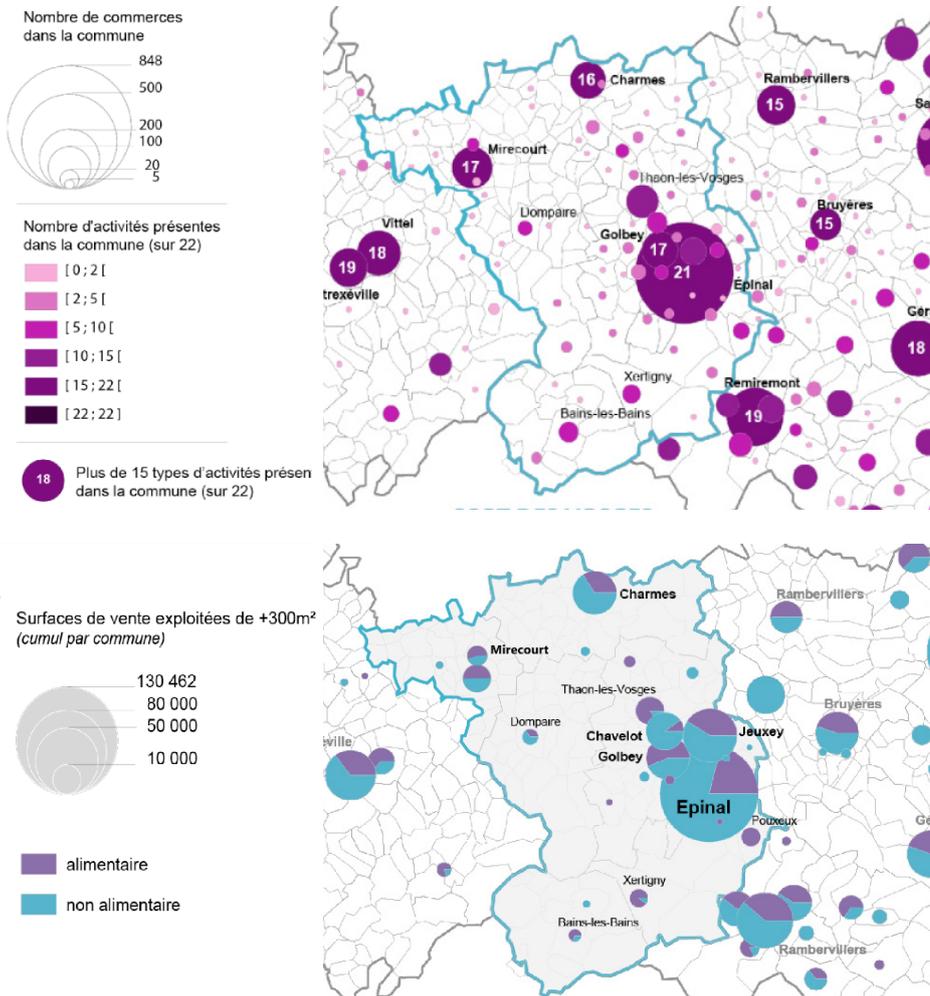
Diagnostic :

L'ensemble des commerces représentent environ 1 100 établissements employant 6 800 salariés. La vallée de la Moselle et surtout l'agglomération spinalienne bénéficient d'un bon niveau d'équipement. Epinal présente une offre complète répartie tant au centre-ville que dans les zones périphériques dont le rayonnement porte au-delà-des Vosges Centrales. La répartition des commerces de proximité dans les pôles structurants révèle aussi un bon maillage du territoire. Charmes et Mirecourt sont des relais commerciaux apportant une offre diversifiée à l'échelle de leur territoire. Le pôle de Mirecourt présente une bonne autonomie avec un taux de captage de 60% des dépenses de son bassin (ancien canton). Si les moyennes et grandes surfaces commerciales se sont bien développées, le commerce de détail se maintient plus difficilement, notamment au Sud en milieu rural et dans les centres-villes ou centres-bourgs générant de la vacance de locaux.

Offre en commerces et surfaces de vente

ENJEUX

- **Maintenir une performance commerciale de haut niveau** par un rayonnement au-delà du territoire des Vosges Centrales
- **Maintenir l'offre commerciale de proximité à la population**
- **Consolider les centralités commerciales que ce soit dans les centres ou en périphérie**
- **Moderniser, requalifier les pôles structurants existants**, ce qui induit un traitement particulier de la vacance commerciale, ainsi que leur intégration urbaine et paysagère



UNE ACCESSIBILITE REGIONALE A RENFORCER PAR LE SUD

2 millions de voyageurs par le train/an

3 « petites » lignes ferrées à régénérer

12 gares et haltes

Diagnostic :

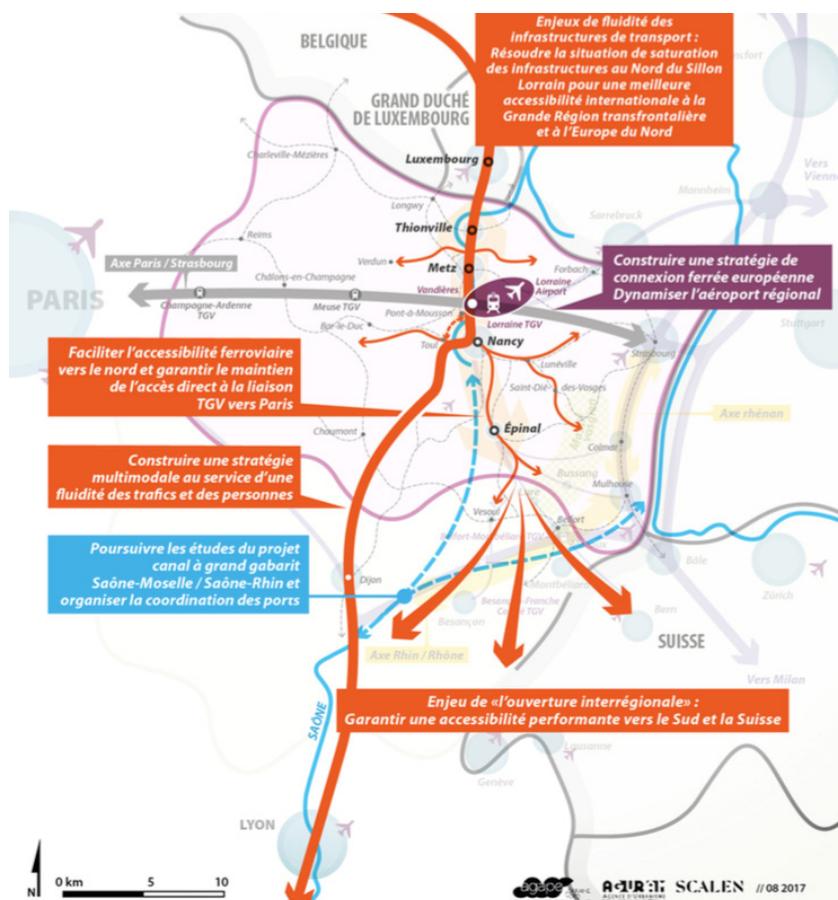
La bonne accessibilité routière du territoire est principalement structurée par la RN57 sur un axe nord-sud, à partir de laquelle s'organise un maillage secondaire en étoile autour d'Épinal, plus relâché à l'Est et au Sud pour lesquels les temps de trajet sont plus longs.

Le territoire bénéficie, en théorie, d'une bonne accessibilité par le fer avec sa connexion à Nancy depuis Mirecourt (environ 1h) et Épinal (moins d'1h), mais également à Strasbourg via Saint Dié des Vosges et à Belfort au Sud. Cependant, avec la suspension des lignes de Vittel à Pont Saint Vincent et d'Épinal à Saint-Dié, cette accessibilité ferroviaire est mise en péril. Ces infrastructures majeures ainsi que celle de la ligne Belfort-Épinal nécessitent des travaux de régénération et une véritable stratégie d'amélioration de la desserte. Les Vosges centrales incarnent l'enclavement ferroviaire du Sillon Lorrain par le Sud avec un besoin crucial de connexion au Bassin Rhodanien, à la Suisse et au Sud de la France qui n'est en l'état pas performante. Épinal bénéficie d'une desserte TGV depuis Paris à raison de 2 aller-retour par jour pour 2h00 de trajet. L'aéroport d'Épinal-Mirecourt, ne dispose plus de programme de vols en 2019.

ENJEUX

- **Préserver la qualité de la liaison ferroviaire Epinal-Nancy et la desserte TGV d'Épinal**
- **Améliorer la connexion au TGV Rhin-Rhône-Méditerranée** via Épinal et Belfort pour l'accès vers Lyon, la Suisse et le Sud
- **Régénérer les lignes suspendues** Nancy-Mirecourt (2016), Epinal-Saint Dié (2017) et la ligne Belfort-Épinal toujours active
- **Valoriser le potentiel de l'aéroport de Mirecourt et l'accès à l'A31** pour l'ouverture vers le Sud
- **Veiller au maintien de la navigabilité du Canal des Vosges** et à la bonne intégration environnementale du projet éventuel de Canal Saône-Moselle

Garantir les connexions multimodales interrégionales et transfrontalières



UN BESOIN DE RENFORCER LA MULTIMODALITE

3 réseaux de transports collectifs

75 km de véloroute aménagés

140 000 navetteurs/jour

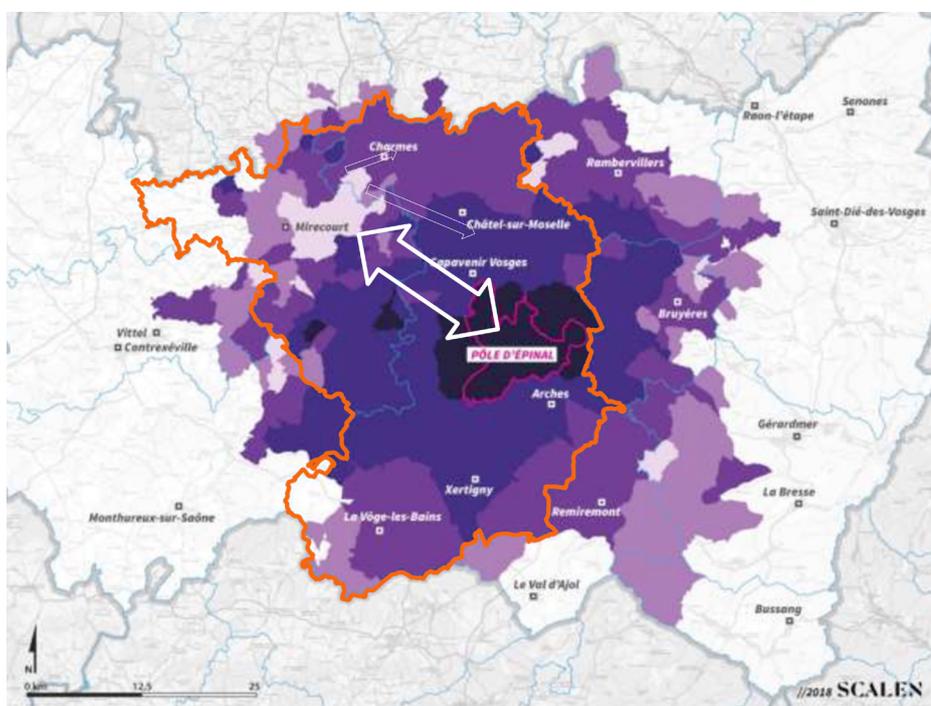
Diagnostic :

Principalement rural et peu dense, le territoire des Vosges Centrales est desservi par 3 réseaux de transports collectifs : le TER régional ferré et routier, le réseau routier interurbain régional Fluo et le réseau urbain Imagine de la CAE. L'intermodalité de ces réseaux se développe avec le déploiement de la carte Simplicité, du calculateur d'itinéraires et la plateforme Mobilclic en 2019, pour évoluer vers une offre globale de transports plus attractive.

Les déplacements des personnes dépendent néanmoins fortement de la voiture individuelle pour accéder à l'emploi, aux services et aux lieux de consommation et de culture. 40 000 navetteurs quotidiens (actifs et scolaires) se déplacent dans le territoire dont les deux tiers sont polarisés par le pôle spinalien, dont 2000 en provenance de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire. La Meurthe et Moselle attire 2 200 navetteurs des Vosges Centrales dont environ 200 de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire. Le bassin de mobilité spinalien dépasse largement le périmètre des EPCI.

La véloroute V50 désormais dénommée « L'échappée bleue, Moselle Saône à vélo » est entièrement aménagée du nord au sud sur 75km et un réseau cyclable secondaire se développe sur Epinal.

Le bassin de mobilité du pôle d'Epinal Les flux professionnels



ENJEUX

- **Mieux articuler le développement urbain et la mobilité** afin de favoriser un territoire de « proximité » et de réduire la vulnérabilité des ménages
- **Relier les pôles structurants par des liaisons performantes** en s'appuyant sur un réseau de pôles d'intermodalité
- **Désenclaver l'accès à Mirecourt** au nord et de la Voge au sud
- **Développer les mobilités actives**, notamment le vélo en aménageant des itinéraires cyclables et les nouveaux services de mobilités
- **Renforcer la desserte numérique**

UNE IDENTITE TOURISTIQUE A AFFIRMER

2 sentiers de grande randonnée

780 chambres d'hôtel

Plus de 30 000 visiteurs par an

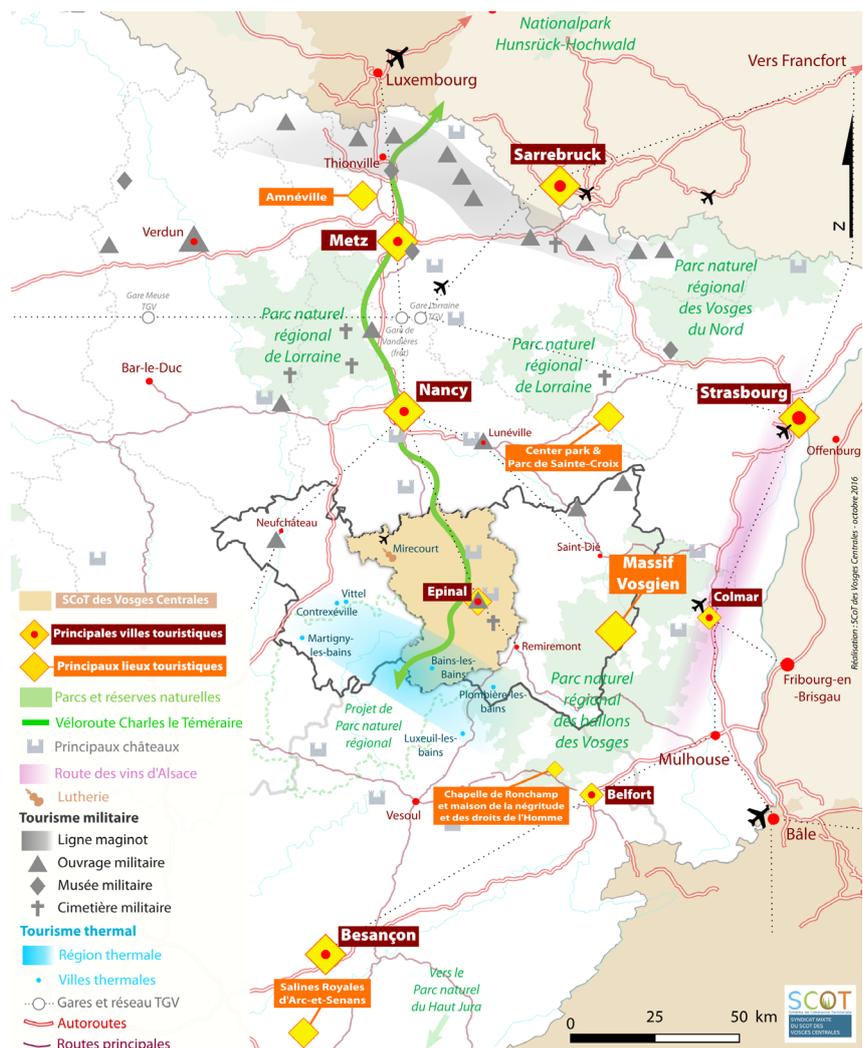
Diagnostic :

La qualité et la variété des paysages comprenant de grands massifs forestiers, la Vallée de la Moselle, de nombreux vallons, des prés ponctués de vergers et bordés de haies offrent un cadre privilégié pour le tourisme vert, notamment le cyclotourisme et les activités en eaux vives. Le Canal des Vosges constitue également un axe de découverte du territoire par voie d'eau ou le long de la véloroute « l'échappée bleue ». Le lac de Bouzey et le domaine des lacs de Capavenir offrent des lieux aménagés pour la baignade. Le Site thermal de la Vôge-les-Bains est également un atout à valoriser en lien avec les autres stations thermales voisines. Le Territoire, labélisé Pays d'art et d'histoire est particulièrement riche en ouvrages militaires (ceinture des forts, cimetières de Dinozé et d'Epinal, musée de Dompain...) et en patrimoine historique (Cité des images d'Epinal, la Lutherie de Mirecourt, le Château des Brasseurs de Xertigny, la Manufacture royale dans la Vôge et l'une des plus grandes forteresses médiévales à Châtel-sur-Moselle). L'office régional de tourisme d'Epinal recense plus de 30 000 visiteurs par an.

ENJEUX

- Poursuivre la mise en valeur combinée des patrimoines naturels et historiques
- Renforcer l'information et la promotion touristique
- Renforcer les coopérations touristiques avec les territoires et les régions voisines pour améliorer la visibilité du territoire et allonger la durée des séjours grâce aux complémentarités
- Améliorer l'accessibilité régionale, transfrontalière et nationale, notamment par le Sud en facilitant l'accès au TGV Rhin-Rhône

Éléments touristiques



UN POTENTIEL DE CIRCUITS TOURISTIQUES A RENFORCER

1500 km
d'itinéraires VTT

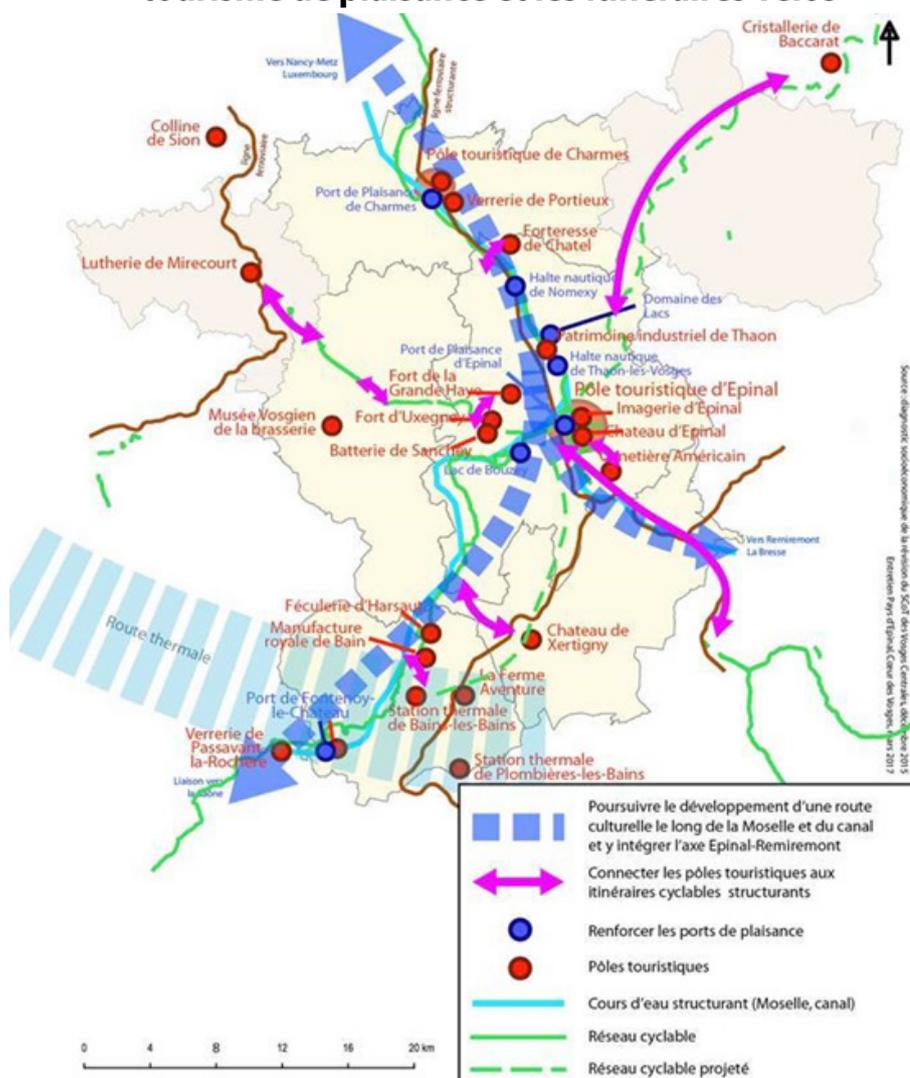
74 km navigables en
plaisance

93 écluses

Diagnostic :

Le développement de la fréquentation touristique est conditionné par l'amélioration de l'accessibilité lointaine. La vocation de tourisme vert repose aussi sur la possibilité d'utiliser localement les modes de déplacements doux auxquels elle est souvent associée. Le territoire bénéficie déjà d'un bon niveau d'infrastructures avec notamment 1 500 km d'itinéraires balisés pour le VTT et un canal bien aménagé en points d'ancrage pour la navigation de plaisance, bordé d'une véloroute voie verte. La présence de plusieurs gares et de l'aéroport de Mirecourt-Juvaincourt sont des atouts à mieux valoriser pour l'accueil touristique dans une perspective de déplacements doux et actifs. Le patrimoine historique et naturel est propice à la création de nouveaux circuits thématiques en coopération interrégionale avec d'autres territoires voisins.

Améliorer les circuits touristiques locaux en lien avec le tourisme de plaisance et les itinéraires vélos



ENJEUX

- **Développer les circuits touristiques à thème** notamment accessibles par les modes de déplacements doux ou par voie d'eau
- **Valoriser les gares et l'aéroport de Mirecourt-Juvaincourt comme portes d'entrée touristique** du territoire connectées aux modes de déplacement doux ou aux transports collectifs
- **Améliorer les liaisons multimodales** et les connexions entre les sites touristiques
- **Développer et connecter les circuits cyclables avec les pôles structurants de l'armature urbaine**
- **Maintenir la navigabilité du Canal des Vosges**

UNE AGRICULTURE EN MUTATION

48% d'espaces agricoles

68 000 ha déclarés à la PAC

50% d'exploitants âgés de plus de 50 ans

Diagnostic :

68 000 hectares sont déclarés à la PAC, dont la moitié en prairies permanentes. Le territoire du SCoT compte 783 exploitations agricoles, dont 77% sont considérées comme des structures professionnelles pour 843 exploitants professionnels dont la moitié sont âgés de 50 ans et plus.

Dans les années 2 000, le SCoT des Vosges Centrales a perdu 433 exploitations agricoles. La Surface Agricole Utilisée (SAU) totale des exploitations qui est de 71 135 hectares a légèrement baissé (- 186 hectares). En revanche la SAU moyenne par exploitation a fortement augmenté, passant de 55 à 82 hectares par exploitation.

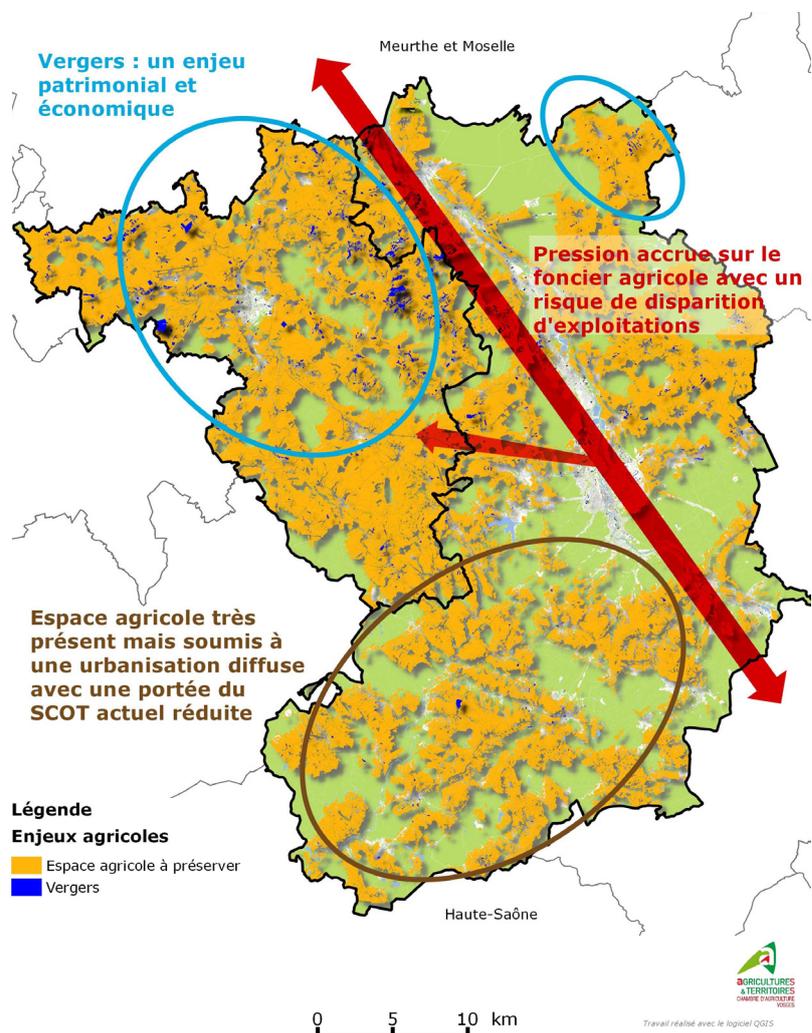
Par ailleurs, même si l'élevage reste l'activité dominante sur le secteur, notamment les bovins laitiers, une certaine diversification des productions s'observe depuis les années 2000. Quelques arboriculteurs professionnels (une quinzaine environ) sont également présents, notamment dans la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire. L'agriculture biologique reste encore peu présente avec 49 exploitations recensées sur le territoire soit 8% des professionnelles.

ENJEUX

- **Maintenir une surface agricole utile minimum** pour pérenniser les productions agricoles locales
- **Préserver les prairies permanentes, les vergers et les vignes**, plus particulièrement exposées à l'urbanisation et aux retournements des sols pour d'autres cultures
- **Veiller au maintien des exploitations agricoles** menacées par la pression urbaine dans la vallée de la Moselle
- **Développer les circuits courts et l'agriculture biologique**, filières d'avenir pour le territoire
- **Adapter les espaces de transitions** entre la ville et la campagne pour faciliter l'émergence de l'agriculture périurbaine et la cohabitation des infrastructures agricoles avec les habitants

Enjeux agricoles - schéma de principe

Document de travail



UNE FORET PEU MENACEE PAR L'URBANISATION

41% d'espaces forestiers

Dont environ 2 500 ha de forêt inférieure à 4 ha

Plus de 5000 km de lisière forestière

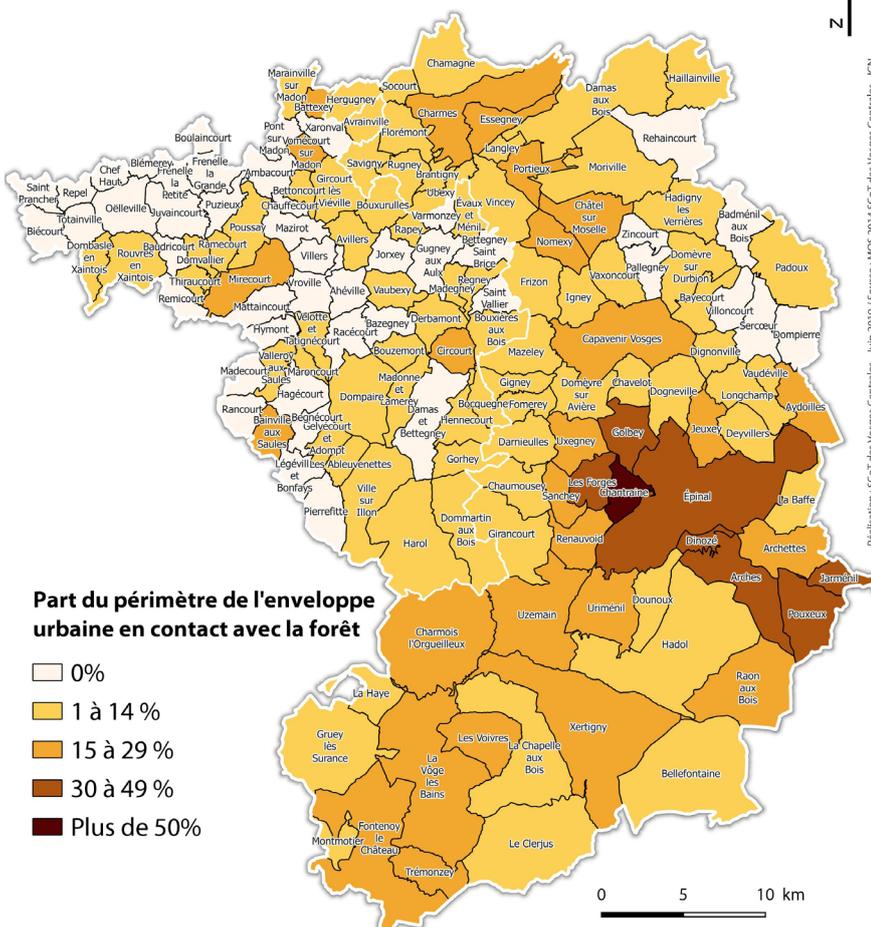
Diagnostic :

Du fait de l'important taux de boisement du territoire (66 000 hectares), certaines communes sont particulièrement contraintes par la forêt. Huit d'entre elles présentent plus de 30% de leur périmètre urbanisé en contact direct avec la forêt.

Entre 2001 et 2004, une perte de 395 hectares boisés s'observe dont quasiment la moitié est devenue agricole et seulement un quart a été artificialisé. Ce sont principalement des lisières forestières parfois trop entretenues et des bosquets inférieurs à 4 hectares qui ont connu une régression marquée au détriment de fonctions écologiques.

La forêt du territoire est majoritairement constituée de feuillus pour près de 70% et sa propriété est à plus de deux tiers publique. Les forêts restantes sont morcelées entre environ 25 000 propriétaires privés. La consolidation de la filière bois constitue un enjeu important notamment le développement des activités de seconde transformation.

Franges urbaines en contact avec les forêts



ENJEUX

- Continuer à limiter l'artificialisation des espaces forestiers pour permettre à la filière bois de continuer dans de bonnes conditions l'exploitation de la ressource bois
- Protéger les bosquets inférieurs à 4 hectares, essentiels à la biodiversité et aux paysages
- Porter une attention particulière à la préservation des lisières forestières pour des raisons paysagères mais aussi pour protéger les bâtiments d'éventuelles chutes d'arbres et faciliter l'exploitation des bois
- Faciliter l'émergence d'entreprises de deuxième transformation

DES ESPACES NATURELS RICHES EN BIODIVERSITE

0,03 % du territoire en surfaces naturelles protégées

92 000 hectares de réservoirs de biodiversité

1072 km de corridors écologiques

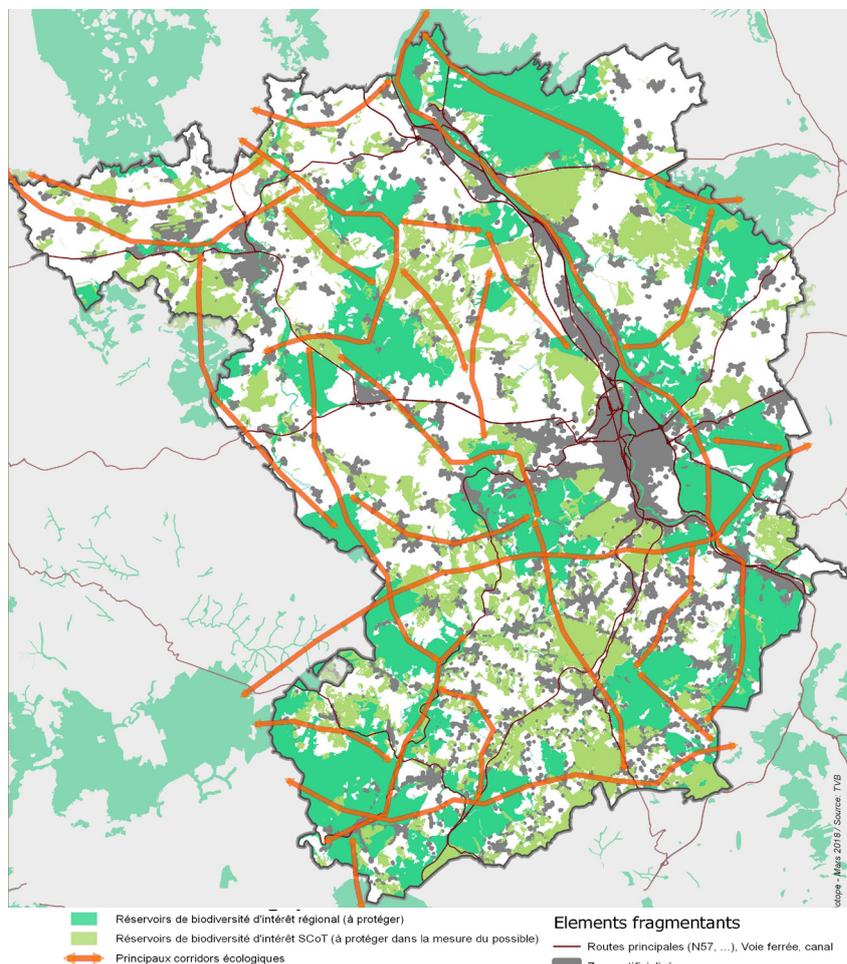
Diagnostic :

Les Vosges Centrales présentent un patrimoine naturel remarquable (51 ZNIEFF, 3 sites natura 2000, une réserve naturelle Régionale et 83 espaces naturels sensibles) que la nature « ordinaire » complète pour former un maillage écologique plus ou moins fonctionnel. Ce dernier est composé de réservoirs de biodiversité (espace où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée) reliés entre eux par des corridors écologiques qui permettent le déplacement des espèces. Les spécificités écologiques de ces composantes favorisent la biodiversité comme par exemple, les grands milieux alluviaux que constituent les 3 rivières que sont la Moselle, le Madon et le Coney, les vastes forêts de Charmes, de la couronne d'Épinal et de la Vôge ou encore les nombreuses prairies, zones humides et petits cours d'eau ainsi que les prairies calcaires thermophiles de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire. Toutefois cette richesse environnementale est menacée suite à la fragmentation de ces milieux par l'urbanisation, les infrastructures et les grands espaces céréaliers. La trame verte et bleue constitue l'outil d'aménagement qui vise à (re)constituer ce maillage écologique pour concilier développement urbain et rural avec la préservation de la biodiversité.

ENJEUX

- **Renforcer la préservation des espaces d'intérêt écologique** reconnu mais assez peu protégés réglementairement
- **Veiller notamment sur les espaces relais (haies, bosquets, ripisylves), les zones humides** ainsi que les prairies permanentes particulièrement menacés par l'artificialisation et les activités humaines
- **Concilier les enjeux de développement urbain avec la préservation environnementale notamment dans les vallées de la Moselle et du Madon**, sur le site de l'aéroport de Juvaincourt (identifié en tant qu'Espace Naturel Sensible) et sur les zones d'activités économiques et d'habitat

Continuités écologiques



6 entités paysagères différentes

Environ 30 friches industrielles

Plus de 2 000 km de haies et ripisylves

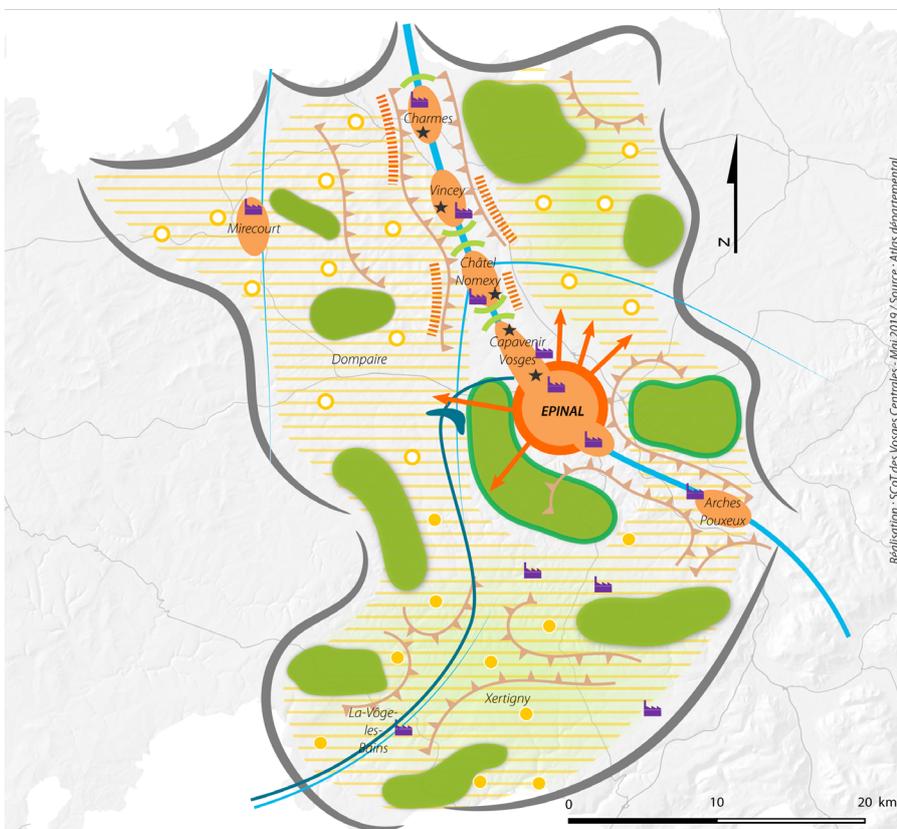
Diagnostic :

La diversité des paysages est un atout essentiel du territoire. Les Vosges Centrales, situées entre le massif des Vosges à l'Est et la « plaine » à l'Ouest sont composées d'une mosaïque de paysages articulés le long des vallées de la Moselle et du Madon. La « plaine » est plutôt une succession de collines aux formes souvent chahutées dans le centre ou dans la Vôge et parfois en amples ondulations dans le Xaintois. Ces collines d'ampleur variable tranchent avec les pentes escarpées du massif vosgien mais tout autant avec les plâtitudes de la Champagne, des plateaux lorrains et de la plaine d'Alsace.

L'industrialisation du XIX^{ème} siècle a fortement marqué le paysage urbain, notamment les vallées. L'urbanisation de ces dernières années a eu tendance à se développer le long des axes de communication rompant ainsi les cônes de vue sur le paysage plus naturel situé en deuxième rideau. Cette urbanisation en dehors des enveloppes urbaines participe à la banalisation des paysages et ne permet plus dans certains cas de marquer la séparation entre les villages. Dans d'autre cas, c'est la centralité même du village qui s'en retrouve déplacée voir gommée par l'apparition de lotissement en périphérie.



Synthèse paysagère



Réalisation : SCOT des Vosges Centrales - Mai 2019 / Source : Atlas départemental

Éléments patrimoniaux :

- Espaces industriels délaissés
- Principales cités ouvrières

Éléments urbains et villageois :

- Le pôle urbain central d'Epinal, Golbey, Chantraine

Éléments physiques :

- Principaux massifs forestiers
- Couronne forestière d'Epinal
- Plateaux et buttes
- Coteaux et rebords de terrasses
- Réservoir de Bouzey
- Canal des Vosges

ENJEUX

- **Porter une attention particulière sur l'insertion paysagère des projets urbains en dehors de l'enveloppe urbaine**
- **Mettre en valeur les atouts paysagers du territoire**, qu'ils soient naturels, agricoles, forestiers ou patrimoniaux
- **Valoriser le patrimoine industriel** du territoire
- **Travailler l'aspect paysager des espaces de transitions** entre la ville et la campagne, notamment en entrées de ville, en fixant des limites intangibles à l'urbanisation
- **Rendre inconstructible les abords des routes** qui relient certains villages afin de conserver une séparation paysagère entre eux



UN RISQUE D'INONDATION A PREVENIR

8 PPRI approuvés ou arrêtés sur le territoire

9 % du territoire en zone potentiellement inondable

+ de 6 000 personnes concernées par une crue extrême

Diagnostic :

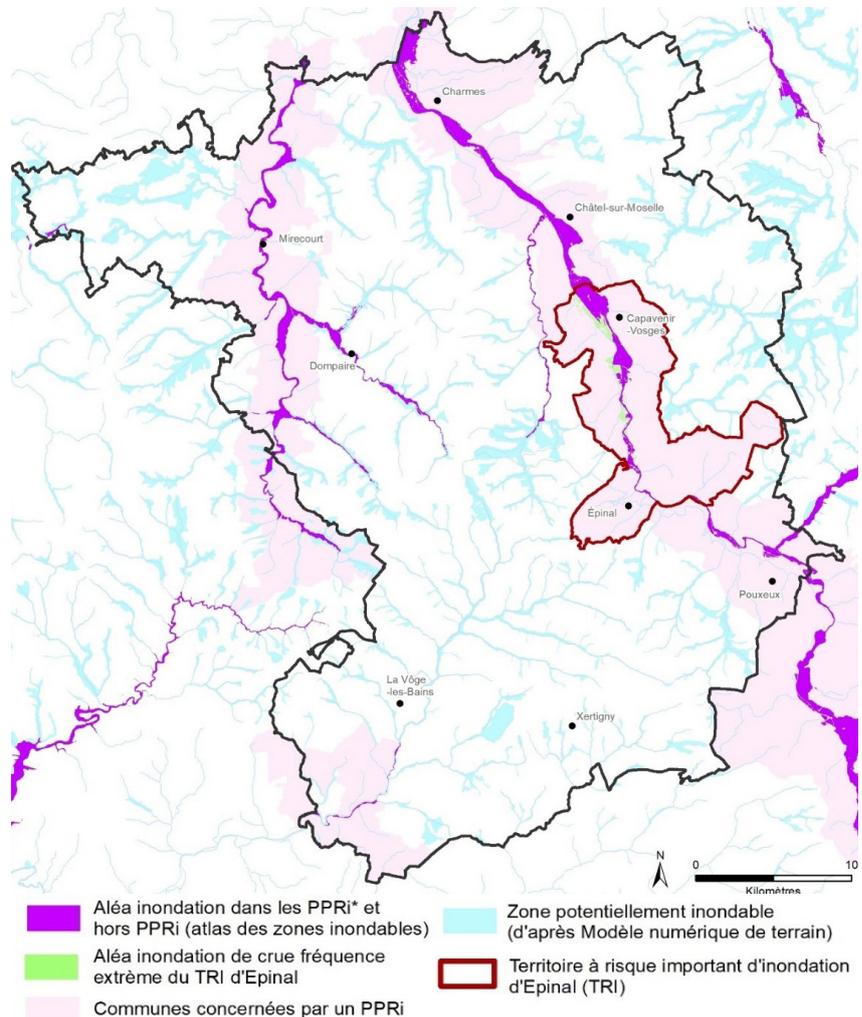
L'importante pluviométrie du massif des Vosges qui alimente la Moselle et ses caractéristiques géologiques (granitiques et imperméables) contribue à l'intensité des crues de la Moselle et de ses affluents. La partie supérieure du bassin versant du Madon s'inscrit dans des formations géologiques marno-calcaires avec des sols globalement imperméables engendrant des réponses hydrologiques rapides.

De ce fait, 3 % du SCoT est en zone inondable et 9% en zone potentiellement inondable par débordement de cours d'eau (PPRI et Atlas de zones inondables). Sur l'ensemble des bassins de la Moselle et du Madon, respectivement 3,8 % et 2,5 % des espaces urbains bâtis sont affectés par les zones inondables. Ce sont plus des 5 000 personnes qui sont concernées par le risque d'une crue extrême sur les communes d'Épinal à Capavvenir (ce qui justifie le classement en Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de ce secteur). Environ 1200 personnes sont concernées par le risque d'une crue de retour de 100 ans sur le bassin du Madon. De plus, il existe sur le territoire un risque d'inondation par ruissellement des eaux de pluie partiellement identifié sur le territoire du SCoT.

ENJEUX

- **Respecter les mesures de prévention qui s'imposent**, notamment en appliquant un principe de précaution là où le risque est connu mais pas ou peu réglementé
- **Préserver au maximum les champs naturels d'expansion des crues et limiter l'artificialisation des sols**
- **Prendre en compte la vulnérabilité des zones déjà urbanisées** dans les documents d'urbanisme
- **Améliorer la connaissance sur le risque d'inondation par ruissellement** et le prendre en compte dans les documents d'urbanisme
- **Intégrer la zone de la vague de submersion en cas de rupture du barrage de Bouzey** dans les documents d'urbanisme des communes concernées

Continuités écologiques



UNE BONNE QUALITE D'EAU A PRESERVER DURABLEMENT

180 captages en activité

225 litres d'eau par jour par habitant

8 500 ha de périmètres de captage (5,3 % du SCoT)

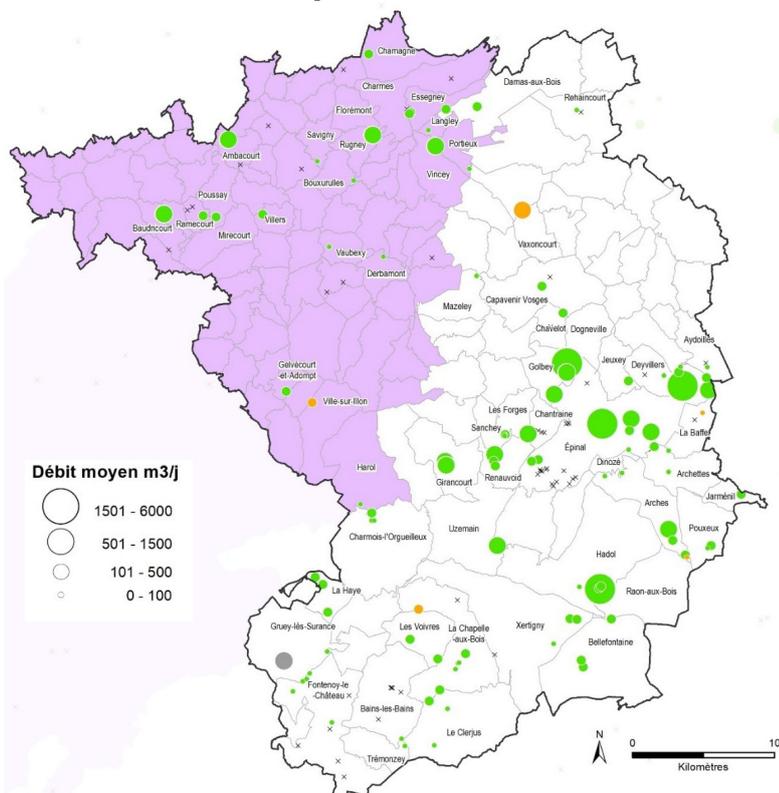
Diagnostic :

La production d'eau potable sur le territoire est assurée exclusivement à partir d'eau souterraine à partir de 180 captages en activité (dont 13 dans la nappe des GTI) pour environ 11 millions de m³ prélevés. Trois de ces captages sont identifiés dans les SDAGE comme dégradés en raison de pollutions diffuses. Les échanges d'eau avec l'extérieur du SCoT représentent moins d'un pourcent.

Sur les 8 500 ha de périmètres de captage et Aire d'Alimentation de Captage, 52 % recouvrent des espaces naturels et forestiers, 42 % des espaces agricoles et 6 % des espaces artificialisés.

Globalement, l'eau distribuée est partout conforme aux normes en vigueur, notamment pour les pesticides et la bactériologie. Néanmoins certains secteurs doivent faire l'objet d'attention particulière vis-à-vis de l'arsenic (Ville-sur-Illon, Vincey, Les Ableuvenettes) et des nitrates (Charmes, Harol, Bouxurulles et Chamagne). De plus, le secteur nord de la vallée de la Moselle présente de nombreuses faiblesses (multitude d'autorités organisatrices peu interconnectées, un bilan besoin/ressources mal réparti et une ressource assez vulnérable : Nappe des GTI, disponibilités plus faibles à l'étiage).

Avancement de la protection de la ressource en eau potable



Niveau d'avancement de la protection de la ressource

- arrêté préfectoral mis en oeuvre et suivi (100%)
- arrêté préfectoral mis en oeuvre (80%)
- dossier déposé en préfecture ou arrêté (50 à 60%)
- étude en cours ou avis hydrogéologue rendu (20 à 40%)
- aucune action
- △ procédure en cours de révision
- x Captage abandonné

Source : IGN BD Topo, ARS
Cartographie : ADAGE environnement, mars 2018

ENJEUX

- Protéger les zones de captage de l'urbanisation
- Assurer de bonnes conditions d'alimentation en eau potable notamment dans les nouveaux projets urbains
- Porter une attention particulière aux secteurs à enjeux
- Encourager les interconnexions là où il existe des faiblesses
- Prendre en compte la problématique de la nappe des GTI afin de contribuer

UN TERRITOIRE DEPENDANT DES ENERGIES FOSSILES & FISSILES

Une facture énergétique de 537 millions d'euros / an

23 % des besoins couverts par les ENR

L'industrie représente 49% du profil énergétique territorial

Diagnostic :

Les ressources fossiles (gaz naturel, carburants et fioul domestique ...) satisfont près de 42% de la consommation énergétique du territoire qui s'élève au total à 6 492 GWh par an. Avec l'électricité, alimentée à 87% par les centrales nucléaires et fossiles, ces énergies satisfont plus des ¾ de la consommation énergétique. Les transports et l'agriculture consomment quasiment exclusivement des produits pétroliers. L'industrie, le résidentiel et le tertiaire ont une part significative de gaz et d'électricité dans leur consommation (plus de 25% en moyenne pour chacune).

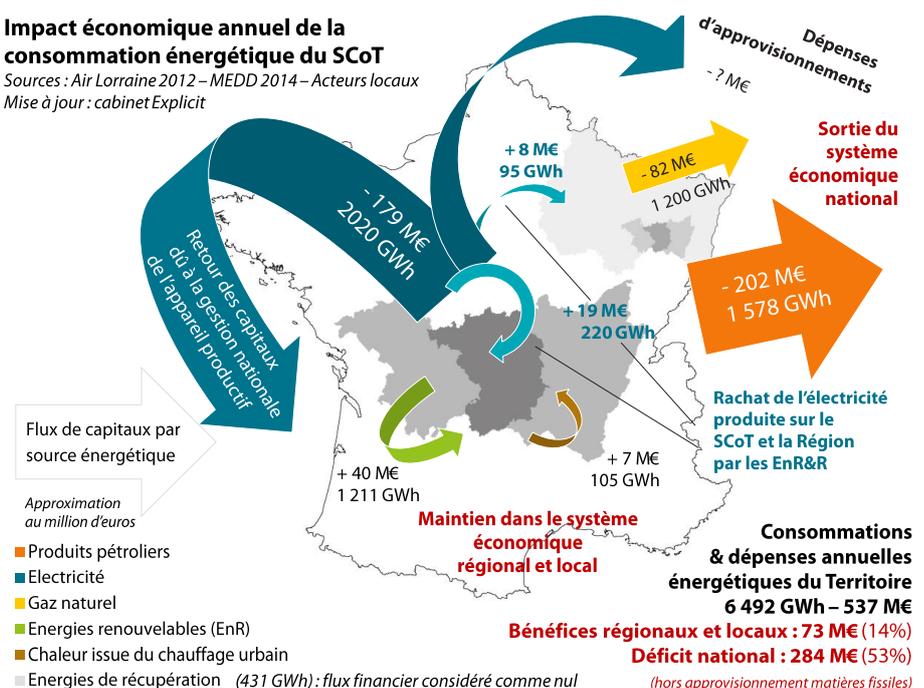
L'industrie est le premier secteur consommateur d'énergie mais également d'énergie renouvelable et de récupération (biomasse et sous-produits de la biomasse) à hauteur de 72%. Avec les réseaux de chaleur et la cogénération, le bois-énergie satisfait un cinquième des consommations énergétiques du territoire (20% au niveau du secteur résidentiel).

ENJEUX

- Développer de façon équilibrée les actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables
- Relocaliser l'approvisionnement énergétique du territoire
- Mobiliser plus largement la diversité des ressources énergétiques locales
- Substituer les énergies renouvelables aux énergies fossiles et à l'électricité, notamment pour le chauffage
- Planifier l'évolution des réseaux énergétiques pour permettre une plus grande autonomie énergétique territoriale

Impact économique annuel de la consommation énergétique du SCoT

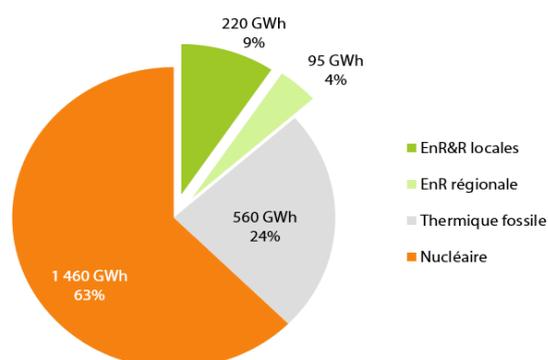
Sources : Air Lorraine 2012 – MEDD 2014 – Acteurs locaux
Mise à jour : cabinet Explicit



Estimation du mix électrique du SCoT en 2015

Sources : RTE 2013, Région, ADEME, CA88, CD88, SOeS

Consommation totale d'électricité : 2 335 GWh



UN POTENTIEL EN ENERGIES RENOUVELABLES A VALORISER

35% des besoins en chaleur assurés par les ENR

Couverture potentiel de 92% des besoins électriques en ENR

Potentiel en biométhane à 19% de la consommation

Diagnostic :

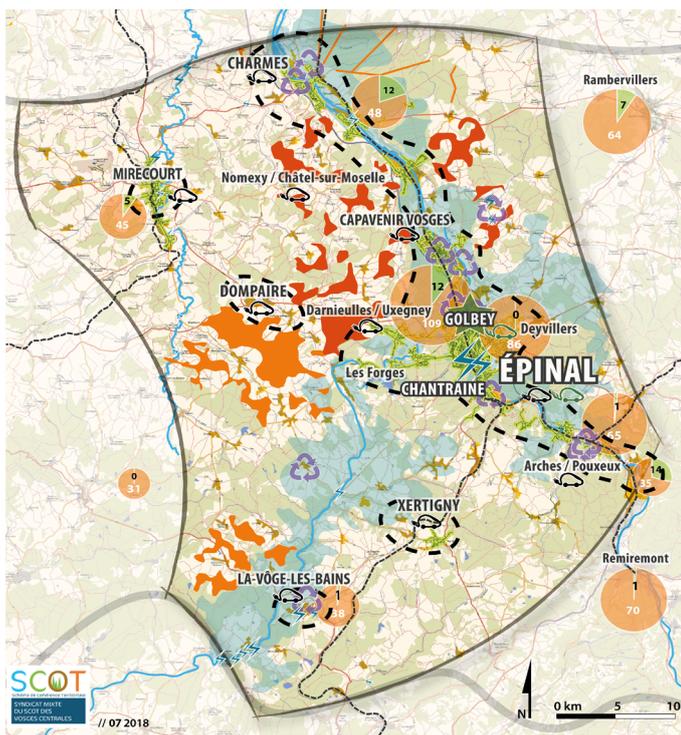
Concernant l'électricité, les principaux potentiels à mobiliser se situent dans la ressource éolienne et dans la ressource solaire.

Concernant la chaleur, la biomasse est l'énergie renouvelable principalement mobilisée, alors qu'il existe un potentiel en solaire thermique, en géothermie, ainsi qu'en chaleur de récupération industrielle. Une meilleure mobilisation des gisements bois-énergie est possible. Un fort développement des réseaux de chaleur bois a été mené au niveau du pôle urbain central et de certaines communes rurales. Des potentiels d'extension, d'optimisation et de création de nouveaux réseaux existent.

Concernant le gaz, le gisement de production de biométhane provient à 73% de l'élevage agricole et 15% de l'industrie, avec des perspectives à approfondir sur de nouvelles filières de production, notamment via l'hydrogène. Le réseau de gaz situé sur le Sillon Lorrain est un atout pour l'injection de biogaz.

Une société d'investissement participatif citoyen public-privé est en cours de préfiguration.

Stratégie énergétique territoriale à l'horizon 2030



SOBRIÉTÉ & EFFICACITÉ : SOCLE DE LA DÉMARCHÉ

PÔLE Devoir d'exemplarité des pôles ruraux et urbains
■ Actions renforcées d'économie d'énergie et de substitution des produits pétroliers et de l'électricité pour le chauffage (éco-mobilité, rénovation thermique, construction BEPOS)

L'AUTONOMIE ÉLECTRIQUE : UN DÉFI À ANTICIPER

Principaux potentiels d'approvisionnement :
 ■ Solaire photovoltaïque sur toiture de bâtiments (54% propices à recevoir une installation)
 ■ Solaire photovoltaïque au sol non cartographie
 ■ Éolien : hors contraintes réhibitoires (110 MW, 30 mâts environ)
 ■ Éolien : potentialités sans le radar de Jeuxey (190 MW, 95 mâts environ)
 ■ Méthanisation agricole (73% issus d'effluents d'élevage)
 ■ Hydroélectricité sur seuils & barrages existants (entre 5 et 11 GWh/an)

Capacités évolutives de raccordement du réseau électrique :
 Puissance technique raccordable sans travaux par poste d'injection



Capacité d'accueil ENR&R restante fin février 2018 au titre du Schéma régional de raccordement

VERS UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE, ÉLECTRIQUE & GAZ

■ Bornes de recharge pour véhicule électrique en parallèle d'un foisonnement ENR&R de proximité
 ■ Station d'avitaillement de Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) pour bus, camions & véhicules utilitaires dans un 1e temps
 ■ Maintenance et renforcement du ferroviaire (densification autour des gares, politique incitative & intermodalité)

MIEUX MOBILISER LES RESSOURCES THERMIQUES

Potentails d'approvisionnement en chaleur et en gaz :
 ■ Géothermie verticale ou horizontale (tout le territoire)
 ■ Géothermie sur nappe d'eau souterraine (bâti collectif & tertiaire)
 ■ Chaleur de récupération (principalement industrielle) : opportunité de réseau de chaleur
 ■ Solaire thermique (hôtel, maison de retraite, accueil touristique)
 ■ Biométhane agricole : opportunité de distribution en réseaux
 ■ Bois-énergie : mobilisation à renforcer en forêt privée, agro-foresterie, bords de champs & de voies de transport, sous lignes électriques
 ■ Biométhane industriel : opportunité d'injection sur réseau gazier, voire de gazéification biomasse

Complémentarité des réseaux de distribution de gaz et de chaleur :
 ■ Injection biométhane et planification des réseaux de chaleur (raccordement de nouveaux bâtiments, optimisation & extension hors concurrence avec le réseau de gaz)

ENJEUX

- Diversifier la production locale en énergies renouvelables
- Renforcer la solidarité entre les territoires pour capitaliser les ressources
- Anticiper l'évolution des réseaux énergétiques dans une logique de complémentarité entre eux
- Veiller à préserver la biodiversité et le cadre de vie lors de l'exploitation des ressources énergétiques
- Maintenir la navigabilité du canal des Vosges

ENJEUX ECOLOGIQUES LIES A LA PRODUCTION D'ENR

41% du territoire couvert par la forêt

83% de la forêt du Pays Epinal certifiés en gestion durable

100% potentiel éolien en zone de vigilance biodiversité et paysage

Diagnostic :

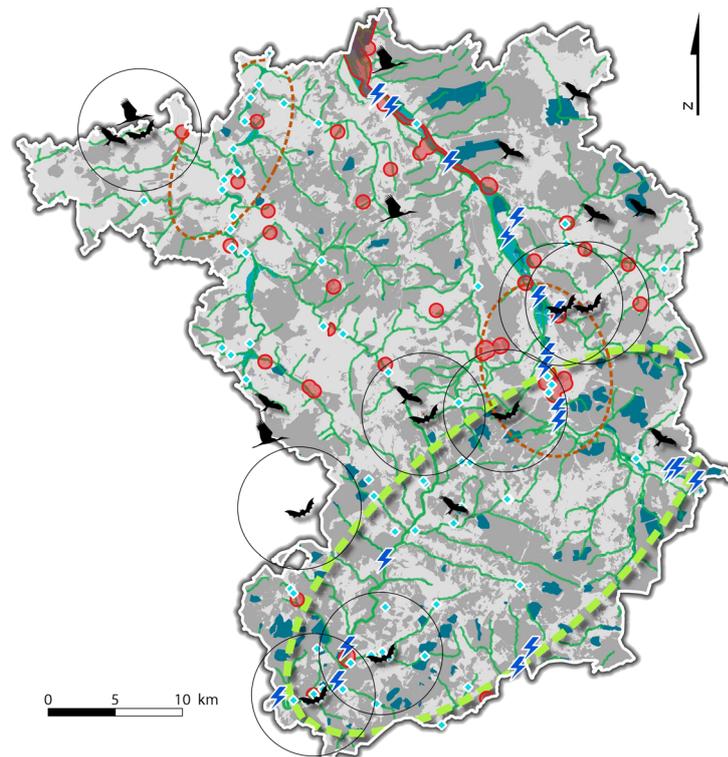
Pour chaque filière d'énergies renouvelables, une exploitation non maîtrisée présente des impacts et des inconvénients sur la biodiversité, sur l'économie locale, sur le voisinage (bruit, odeur), etc. Ainsi, une exploitation abusive du bois-énergie peut nuire à la biodiversité et concurrencer les autres usages du bois (trituration et construction). La méthanisation présente des nuisances olfactives et réduit la vocation nourricière des terres agricoles. Les forages géothermiques peuvent présenter des risques d'effondrement. L'éolien impacte les paysages et peut nuire à la faune. L'hydraulique limite la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau.

La plupart de ces risques et nuisances sont analysés dans le cadre de l'étude d'impact obligatoire, mais peuvent être méconnus des décideurs et de la société civile, voire exagérés par les opposants aux projets. Il demeure que le changement climatique a déjà commencé à impacter la biodiversité.

Enjeux écologiques liés à la production d'énergies renouvelables

ENJEUX

- **Concilier la transition énergétique et la préservation de la biodiversité**
- **Préserver les équilibres environnementaux** (habitat et corridors de certaines espèces protégées) et les paysages
- **Respecter les continuités écologiques et sédimentaires des cours d'eau**
- **Assurer une gestion durable des forêts**
- **Préserver la vocation alimentaire de l'assolement en limitant les cultures énergétiques dédiées**



Contraintes pour le bois-énergie

- ▭ Zones sensibles à l'émission de particules fines
- ▭ Sols forestiers très sensibles à l'export de remanents
- Ripisylves : coupe à blanc à proscrire

Contraintes pour l'éolien et les centrales solaires au sol

- ▭ Contraintes rhédictoires (Natura 2000, 500m autour des monuments historiques)
- ▭ Contraintes non-rhédictoires pour l'éolien et à exclusion du potentiel solaire (réservoirs de biodiversité, forêts)

Sensibilités spécifiques à l'éolien

- 🦇 Gites à chauve-souris
- ▭ Zone spéciale de conservation (chauve-souris)
- 🦉 Milan royal (niches certains)
- 🦉 Cigogne noire (présence observée)

Contraintes pour l'aquathermie

- ▭ Contraintes fortes (périmètre rapproché des AEP, Zones humides remarquables)
- ▭ Contraintes modérées (zones inondables des PPRI)

Continuités écologiques et sédimentaire liées à la production hydroélectrique

- ⚡ Turbines existantes en procédure de mise aux normes
- Anciens barrages à potentiel hydroélectrique

UNE BIODIVERSITE NOCTURNE A PRESERVER

99kWh/habitant pour l'éclairage public : 60 % des communes pratiquent l'extinction de l'éclairage public : 80% des corridors écologiques impactés dans la vallée Moselle

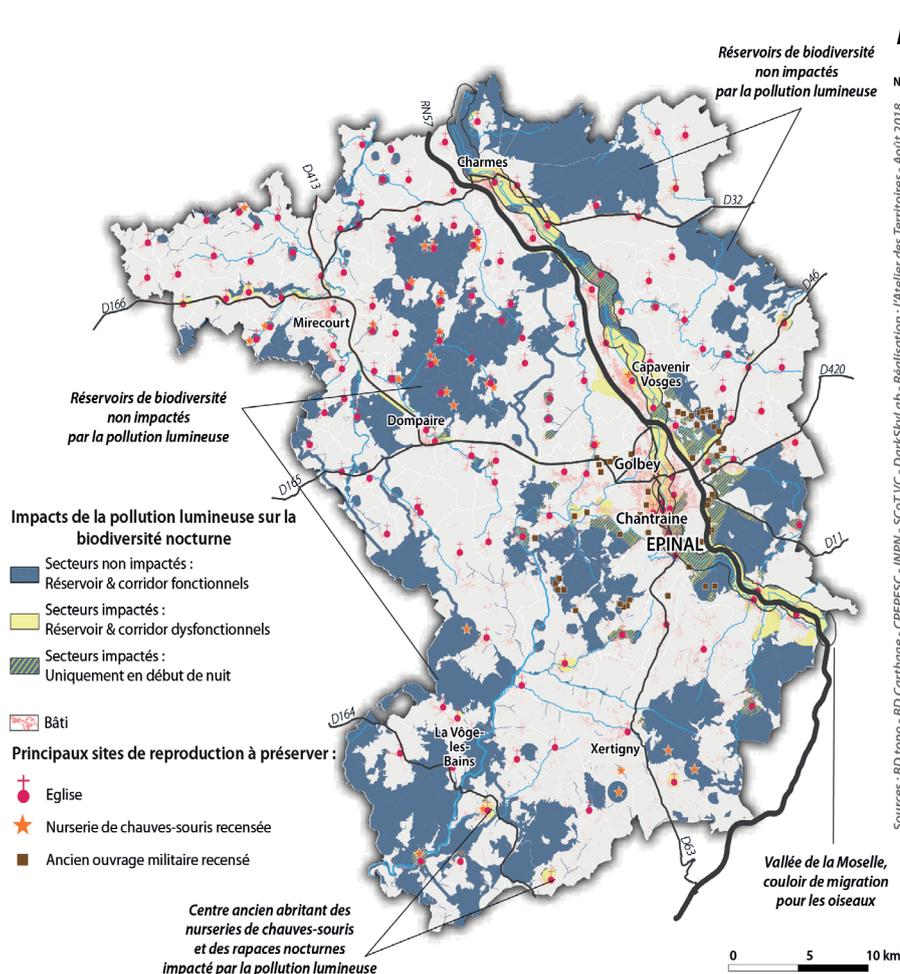
Diagnostic :

La pollution lumineuse perturbe tout l'écosystème : la faune terrestre, aquatique, l'avifaune, la flore et la santé humaine. L'orientation et les comportements migratoires des oiseaux, des chauves-souris ou encore des insectes sont touchés par la modification du cycle naturel du jour et de la nuit. Les activités de compétition et prédation entre espèces sont perturbées ce qui entraîne une réduction des ressources alimentaires, la fragmentation des espaces de chasse, la réduction de la pollinisation des plantes à fleurs.

Les démarches d'extinction de l'éclairage public sont déjà bien développées sur le territoire par rapport au reste de la France. Elles participent aux efforts de transition énergétique, avec en moyenne 11% d'économie d'énergie sur l'éclairage public réalisée par commune entre 2011 et 2016. Toutefois, elles demeurent insuffisantes par rapport aux enjeux de biodiversité, car les horaires d'extinction ne correspondent pas aux périodes où l'activité faunistique nocturne est maximale (en début et fin de nuit).

Trame noire : fonctionnalité nocturne des corridors et réservoirs de biodiversité

ENJEUX



- **Préserver la biodiversité nocturne grâce à un éclairage public responsable**, tout en maîtrisant les consommations énergétiques et le budget des collectivités
- **Eclairer uniquement lorsque c'est nécessaire, là où il faut, quand il faut et adapter l'éclairage aux besoins**
- **Mettre en valeur la qualité des paysages nocturnes**
- **Garantir la sécurité des déplacements et des habitations.**



Accueil de 1 134 habitants

0,059%/an entre 2014 et 2030

0,079%/an entre 2024 et 2030

Diagnostic :

Après un développement démographique jusqu'en 1980, une diminution de population s'est opérée au cours des deux décennies 80 et 90. Puis, une reprise de croissance s'est engagée au début des années 2000, suivie de fluctuations jusqu'en 2014.

Lors de la première révision du SCoT, l'hypothèse d'une croissance démographique de 0,059 %/an a été retenue sur la base du scénario central de l'INSEE qui était le plus en cohérence avec les tendances passées. Toutefois, cette progression ne serait pas linéaire et elle suit un rythme de 0,079 % par an jusqu'en 2024 pour ralentir ensuite au rythme de 0,059%/an. L'application de cette même hypothèse de croissance au territoire de SCoT élargi conduirait à une légère augmentation de 1 200 habitants entre 2014 et 2030. Elle s'accompagnerait aussi d'une tendance au vieillissement de la population.

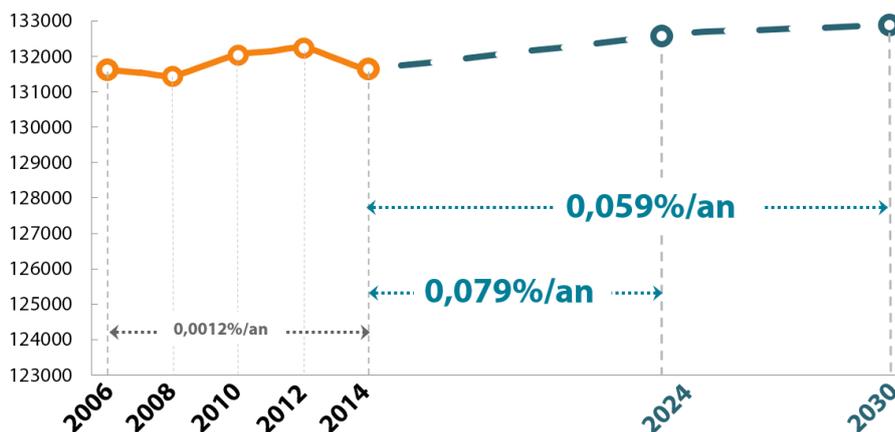


ENJEUX

- **Opter pour un choix réaliste** tenant compte des évolutions démographiques passées
- **Garder en mémoire les perspectives de vieillissement démographique**
- **Veiller à tenir compte des conséquences de cette évolution sur les objectifs de logements à produire**

Projection démographique

Conservation du rythme de croissance du SCoT approuvé en 2019



PERSPECTIVES DANS L'HABITAT

Scénario tendanciel :
11 131 logements 2014-2030

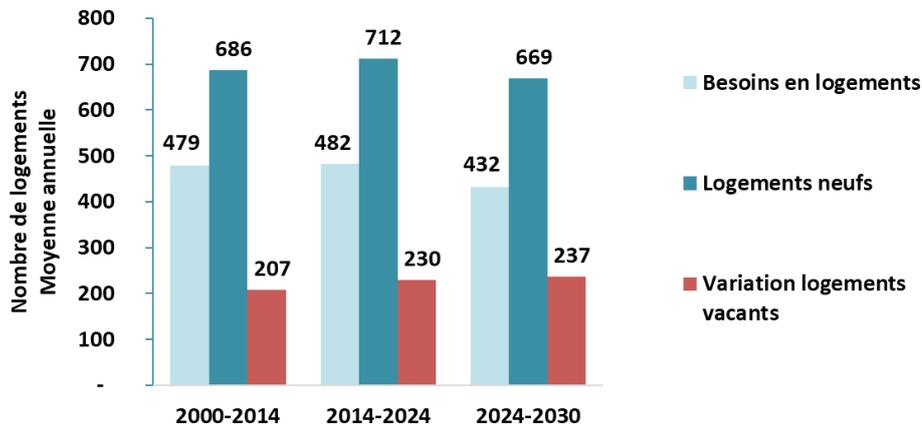
Scénario souhaitable :
5 800 logements

Scénario souhaitable :
3 827 logements 2014-2024

Diagnostic :

L'activité passée de construction de logements neufs s'est accompagnée d'une forte progression de la vacance, de la dévitalisation des centres-villes et des bourgs-centres ainsi que de coûts publics d'équipement. Le scénario de poursuite de la tendance passée entraînerait la production de 11 131 logements neufs et l'apparition de 3 721 logements vacants. Pour éviter ses dysfonctionnements, le nombre de logements futurs à prévoir doit être déterminé au plus juste en tenant compte des besoins des nouveaux arrivants, des besoins en décohabitation (dessalement des ménages) et des besoins liés au renouvellement en raison de la vétusté des bâtiments (0.1%/an). Au regard de l'important stock de logements vacants, une partie pourrait aussi être réutilisée pour satisfaire les nouveaux besoins des ménages (hypothèse de 30 % des besoins en logements). Un tel scénario souhaitable supposerait un besoin de 5 800 logements entre 2014 et 2030 dont 1 740 seraient assurés par la réutilisation de logements vacants.

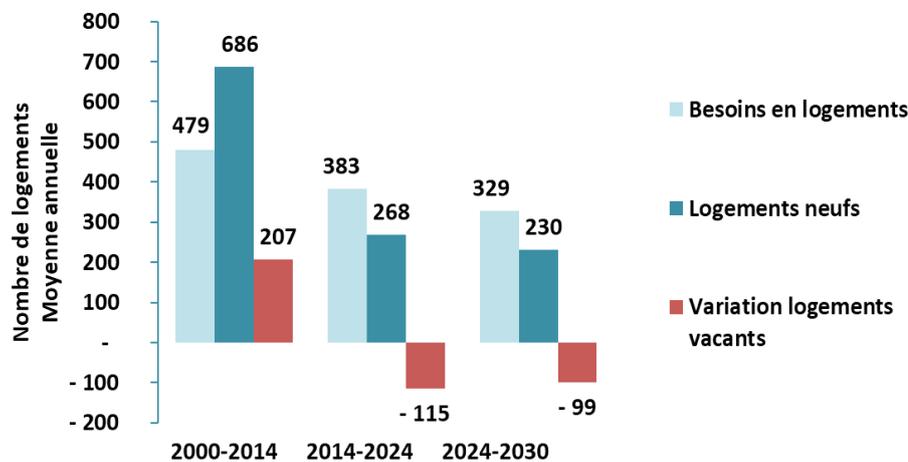
Scénario tendanciel



ENJEUX

- **Evaluer les besoins en logements** en fonction des perspectives démographiques
- **Eviter de déséquilibrer le fonctionnement des marchés immobiliers** par une surproduction de logements neufs
- **Stopper la progression de la vacance et utiliser le parc vacant pour répondre en partie aux besoins en logements.**

Scénario souhaitable



PERSPECTIVES D'AUTONOMIE ENERGETIQUE

Scénario tendanciel 2030 :
32% d'autonomie énergétique

Souhaitable : 46%
d'autonomie énergétique

Souhaitable : 35 % d'économie d'énergie en 2030

Diagnostic :

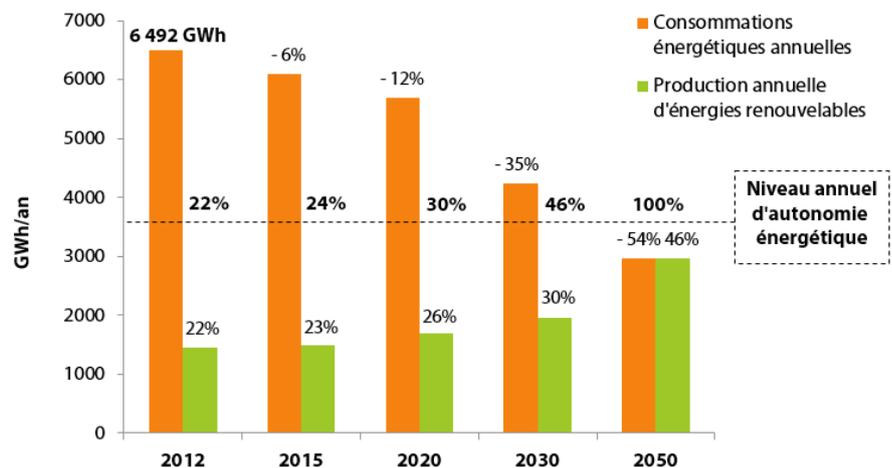
Dans le scénario tendanciel, la réduction des consommations énergétiques demeurerait très insuffisante pour anticiper la hausse du prix de l'énergie et la précarité énergétique se généralise à presque l'ensemble des ménages. Les énergies renouvelables progressent, mais les acteurs locaux sont très peu associés et les retours d'investissements ne bénéficient que marginalement au territoire. L'essor de la voiture électrique fragilise le réseau. L'approvisionnement en bois-énergie concurrence les autres filières de valorisation du bois.

Dans le scénario souhaitable d'un Territoire à Energie Positive (TEPOS) en 2050, les efforts d'économie d'énergie seraient renforcés et ciblés sur les bâtiments les plus énergivores grâce aux retombées financières issues de la production locale d'énergies renouvelables. Ces dernières seraient ainsi mieux acceptées et une planification de leur développement dans les stratégies d'aménagement permettrait de mieux maîtriser leur impact sur l'environnement.

ENJEUX

- Participer à la lutte contre le dérèglement climatique et contribuer à l'indépendance énergétique régionale et nationale
- Prévenir la montée de la précarité énergétique dans l'habitat et la mobilité
- Développer l'économie et l'emploi local, avec la création de nouvelles activités
- Anticiper les investissements liés aux infrastructures de réseaux énergétiques
- Faire émerger un nouveau modèle énergétique, basé sur une gouvernance locale renforcée et sur la solidarité territoriale

Evolution de l'autonomie énergétique territoriale dans la perspective d'un territoire à Energie Positive en 2050





Scénario tendanciel :
270 hectares

Scénario souhaitable :
170 hectares

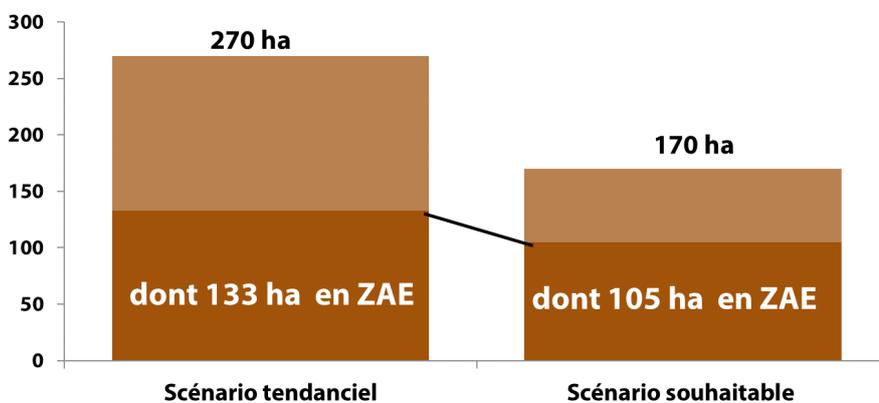
Scénario souhaitable
en ZAE : 105 hectares

Diagnostic :

Le scénario tendanciel aboutirait à une consommation foncière de 270 hectares entre 2014 et 2030 dont 133 hectares dans les zones économiques. Bien qu'il faille toujours garder une marge permettant aux différentes entreprises de faire leur choix, l'offre prévue apparaît très importante. En effet, l'évolution de l'emploi n'est plus directement déterminée par l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones économiques.

Le scénario souhaitable conduirait plutôt à un besoin de 170 hectares en extension urbaine dont un maximum de 105 hectares en zones d'activités économiques avec une part de 12,5 hectares pour la CC Mirecourt-Dompaire. Le reste correspond à 44 hectares déjà commercialisés en réserves foncières d'entreprises et à 21 hectares pour les besoins d'extension des exploitations agricoles.

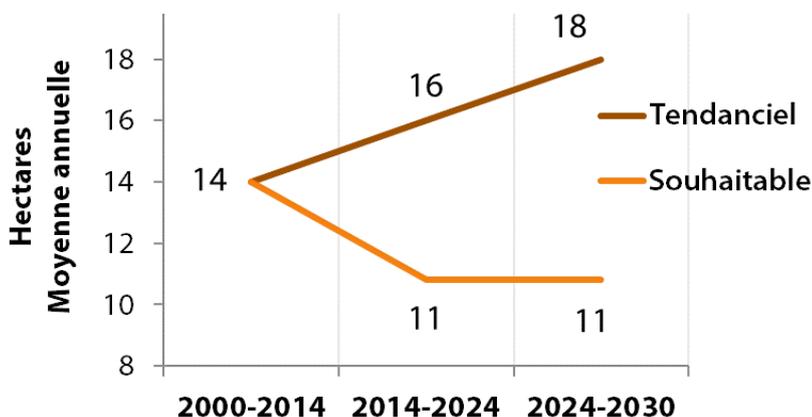
Besoins fonciers économiques à l'horizon 2030



ENJEUX

- **Répondre au mieux aux besoins des entreprises** en proposant une offre foncière resserrée, diversifiée et très attractive car bien localisée et bien équipée
- **Favoriser l'optimisation du potentiel foncier en zones d'activités existantes et la requalification des friches industrielles**
- **Permettre aux entreprises déjà présentes** de s'agrandir en tenant compte de leur réserve foncière

Scénarios de consommation foncière pour l'activité économique en extension urbaine



PERSPECTIVES DE STRUCTURATION SPATIALE

Scénario souhaitable :
1 pôle urbain central

3 pôles relais urbains et 3 pôles relais ruraux

5 pôles ou bi-pôles de proximité

Diagnostic :

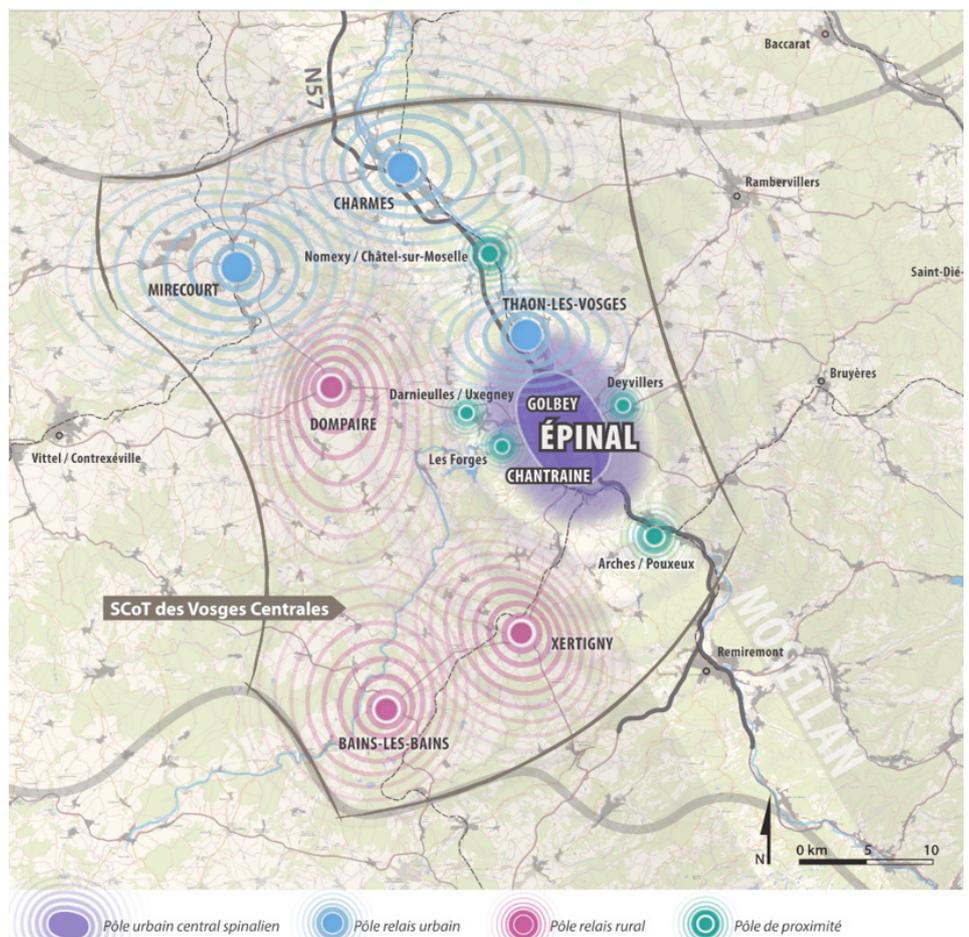
Un scénario tendanciel renforcerait l'étalement urbain et les coûts publics induits. Il affaiblirait encore plus les pôles urbains structurants par la multiplication de petits pôles d'hyper-proximité. La conséquence est une remise en question de la pérennité de l'offre en équipements et en services existants car les seuils de densité de population ne sont plus suffisants pour assurer leur équilibre de gestion. Le scénario souhaitable structurerait l'armature urbaine à partir du Sillon Mosellan qui est l'axe principal de communication et de consolider des pôles relais urbains et ruraux pour irriguer les territoires ruraux, situés de part et d'autre de cet axe. Des coopérations en réseaux seraient à créer.

Il est à noter que le bassin de Mirecourt-Dompaire présente une armature urbaine déjà resserrée où l'étalement résidentiel ne s'est pas accompagné de la constitution de pôle d'hyper-proximité malgré l'étalement urbain.

ENJEUX

Consolider l'armature territoriale

- **Rendre le territoire plus attractif** grâce à des pôles structurants forts au service de leur bassin de vie
- **Maintenir un bon niveau d'équipements et de services au plus près des habitants**
- **Optimiser les besoins en équipements et faciliter leur gestion durable**
- **Favoriser une économie de proximité en rapprochant la main d'œuvre et l'emploi**
- **Contribuer à la transition énergétique** en réduisant les obligations de déplacements et le trafic automobile



PERSPECTIVES ENVIRONNEMENTALES

Scénario tendanciel :
1300 ha

Scénario souhaitable :
324 ha

Scénario souhaitable :
20 ha/an

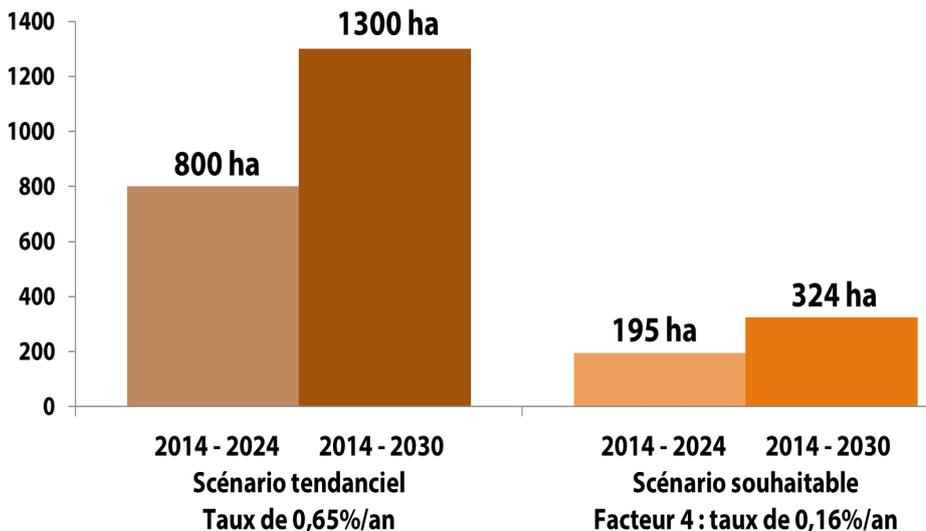
Diagnostic :

Le territoire des Vosges Centrales est riche sur le plan environnemental et paysager, ce qui contribue à la qualité de vie de ses habitants qu'une poursuite de l'étalement urbain viendrait menacer.

Un scénario tendanciel conduirait à une consommation de 1 300 hectares supplémentaires entre 2014 et 2030, soit 81 hectares par an, ce que permet le surdimensionnement actuel des espaces urbanisables dans les documents d'urbanisme.

Au regard des estimations de besoins futurs en foncier vus précédemment, le scénario souhaitable permettrait au contraire de limiter à la consommation foncière à 324 hectares entre 2014 et 2030 (estimation de 84 hectares pour l'habitat, 170 hectares pour l'économie, 70 hectares pour les infrastructures). Ce niveau de consommation serait d'une vingtaine d'hectares en moyenne par an.

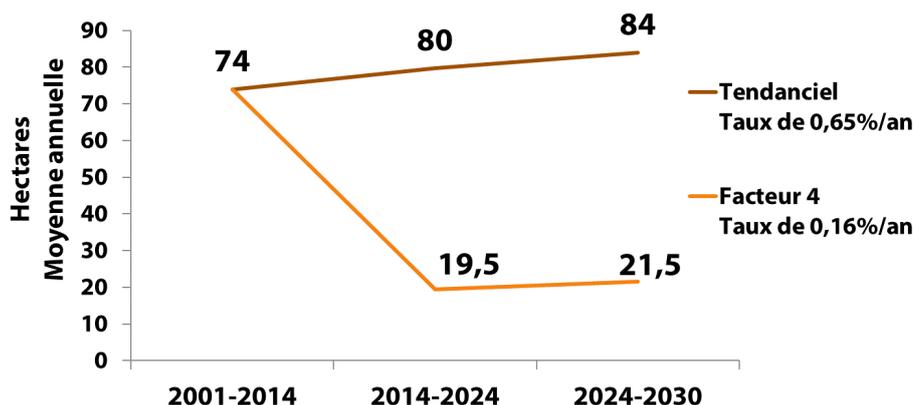
Espace artificialisé à l'horizon 2024 puis 2030



ENJEUX

- Conserver un cadre de vie de qualité pour les habitants
- Optimiser la gestion du foncier pour préserver la biodiversité et la qualité des paysages
- Garantir la pérennisation des activités agricoles et sylvicoles.

Scénarios de consommation foncière de l'espace artificialisé





SCoT —
**DES VOSGES
CENTRALES**

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales
4 rue Louis Meyer | 88190 Golbey | Tél. 03 29 32 47 96

www.scot-vosges-centrales.fr

SCoT
Schéma de Cohérence Territoriale

SYNDICAT MIXTE
DU SCOT DES
VOSGES CENTRALES